



HAL
open science

**Devenir un.e résident.e privilégié.e au Sénégal.
Migrations depuis l'Occident, ascensions sociales et
subversions locales**

Hélène Quashie

► **To cite this version:**

Hélène Quashie. Devenir un.e résident.e privilégié.e au Sénégal. Migrations depuis l'Occident, ascensions sociales et subversions locales. Revue africaine de sociologie = African Sociological Review, 2022, Migrations et droit international: réflexions post/dé-coloniales depuis l'Afrique, 26 (2), pp.104-148, CODESRIA. hal-03935946

HAL Id: hal-03935946

<https://hal.science/hal-03935946v1>

Submitted on 15 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Devenir un.e résident.e privilégié.e au Sénégal. Migrations depuis l'Occident, ascensions sociales et subversions locales

Hélène Quashie,
LARTES-IFAN Université Ch. A. Diop
Institut des Mondes Africains

Résumé

Cette contribution analyse différents paramètres par lesquels des ressortissants d'Europe et d'Amérique du Nord, incluant des acteurs appartenant aux diasporas africaines, acquièrent des privilèges cumulés par la migration vers le Sénégal. Ces privilèges se mesurent au regard de facilités administratives, du faible contrôle de l'État, et du quotidien local dans lesquelles ces résidents s'inscrivent peu. L'analyse s'intéresse à la constitution d'entre-soi occidentaux, mais souligne aussi leurs fractures sociales et raciales, ainsi que les valeurs et mécanismes de résilience qui construisent des subversions locales face aux rapports de domination globalisés.

Abstract: Becoming a privileged resident in Senegal. Migrations from the West, upward mobility and local subversion

This paper analyses several parameters through which Westerners coming from Europe and North America acquire privileges due to their migration to Senegal. This includes people belonging to African diasporas. These privileges are quantified through administrative convenience, little control from the State, and detachment from various aspects in local everyday life, in which migrants from of the Global North do not include themselves. The analysis focuses on the building of Western microcosms, but also outlines their social and racial divisions, as well as values and resilience shaping local subversion and infrapolitics against globalized domination.

Introduction

Je discutais avec Babacar¹, responsable de projet pour une collectivité territoriale sénégalaise, autour d'un café dans un restaurant et centre d'art du quartier des Mamelles. Ce lieu particulier est tenu par une Anglo-australienne et bien connu des résidents de Dakar (re)venus d'Europe ou d'Amérique du Nord. C'était un samedi en fin d'après-midi, je n'avais pas vu Babacar depuis longtemps, il venait de rentrer de Paris. A la fin de notre conversation, il me proposa d'aller à une soirée prévue pour le pot de départ de Baptiste dans son appartement à Ngor. Nous y croisons un groupe de trentenaires qui avaient commencé à faire la fête, tous majoritairement venus de France et de Belgique. Charlie et Dylan sont des entrepreneurs à succès ; François, Agathe, Fatima, Pauline travaillent pour des organisations internationales ou des bureaux de

¹ Tous les prénoms utilisés dans cet article ont été modifiés pour préserver l'anonymat des interlocuteurs rencontrés.

coopération ; Aïna, Benoît, Hamidou ont des postes des multinationales ou des *start-up* étrangères. La plupart sont célibataires, quelques-uns en couple avec des connaissances rencontrées dans ces cercles, et n'ont pas de charges familiales. Amélie est nouvelle, elle remplacera Baptiste dans leur multinationale, en tant que responsable des ventes. Au milieu de discussions arrosées et de quelques pas de danse, une discussion émerge devant moi entre Aïna, Pauline et Amélie : elles se racontent les dernières maladresses machistes de certains hommes du groupes, assis non loin, en qualifiant de racisme banalisé le sexisme de ceux qui sont blancs. Elles poursuivent leur conversation autour des commentaires racisants qui leur ont été adressés récemment dans le cadre du travail. Baptiste vient les interrompre en se moquant de leurs discussions « prises de tête ». Après qu'il soit reparti danser, Agathe m'explique qu'à leur dernière soirée, il a prié tout le monde de partir de chez lui vers 3h du matin car il avait contacté deux prostituées sénégalaises rencontrées dans un restaurant des Almadies. Avant que je ne rentre chez moi, Babacar m'indique que le groupe organise un week-end dans le Saloum mais je ne pourrai pas les rejoindre. Je croiserai plusieurs d'entre eux un mois plus tard, pour l'anniversaire d'Amélie dans son appartement à Mermoz. Elle avait invité ses connaissances sénégalaises : Jean, Seynabou, David ont des postes similaires du sien dans des multinationales et ont fait leurs études en France, où Seynabou est née. Amélie habite en face de chez Nathalie qui travaille pour la coopération suisse et qui est aussi venue. Elle m'invite à un week-end sur la Petite Côte avec ses deux colocataires français et des amis béninois et sénégalais. Lors de cet anniversaire, je revois aussi Eva, une amie espagnole d'Amélie, chez qui elle a habité durant sa première année à Dakar et qui organise le prochain repas du Nouvel An. Elle travaille dans l'agro-alimentaire et l'écologie, côtoie de nombreux professionnels européens dans le développement durable, ainsi que des entrepreneur.e.s sénégalais.e.s. Eva est aussi l'amie d'une entrepreneuse italienne, colocataire de Carla, journaliste française pour la presse anglaise. Lors d'une soirée qu'elle avait organisée dans un restaurant des Mamelles, j'avais discuté avec des invités qui se présentaient comme des militants des diasporas, qui venaient de Londres et Paris. Parallèlement à ces soirées festives et week-ends balnéaires, je suis invitée à des dîners chez des résidents plus âgés, installés en famille, responsables de service aux Nations-Unies, enseignants, médecins, universitaires. Leurs enfants fréquentent le lycée français ou l'ancienne école américaine de Dakar, et ont des loisirs dans des lieux communs. Dans un appartement de Ouakam, j'ai rencontré Julie, Latifah, et Carine, qui viennent toutes de France. Julie habite non loin de chez Sory, où je croise des couples mixtes aux nationalités diverses (Canada, France, Libéria, Espagne, Congo, Guinée, Mali). Je rencontre aussi Sory dans les restaurants de la corniche des Almadies et les soirées salsa hebdomadaires du Point E. Le voisin de Sory, Didier, est le directeur d'une entreprise française à Fann. C'est aussi le chef d'une stagiaire franco-guinéenne, Faty, m'avait demandé de l'accompagner dans un restaurant des Almadies où Didier organisait une fête. Il l'avait prévenue qu'elle y serait « la seule Africaine » : Faty habitait alors chez Amélie à Mermoz et avait discuté avec elle des commentaires stéréotypés qu'elle entendait sur l'Afrique et les Noirs dans son quotidien professionnel.

En dépit de différences d'âge, de ressources, de conditions familiales et de sociabilités, ces réseaux d'interconnaissance internationalisés² présentent des trajectoires rarement pensées en

² Je remercie Laura Guérin pour cette idée de vignette introductive ; Anne Doquet, Christophe Broqua, Mahamet Timera, Pauline Clech et Abdoulaye Gueye pour leurs conseils et suggestions scientifiques ; et mon frère Pierre Quashie pour ses commentaires judicieux et relectures attentives.

sciences sociales. Que disent-elles des migrations privilégiées (Croucher, 2012) et de ce qu'elles configurent comme pratiques, expériences et interactions dans la société d'installation ?

a. L'invisibilité académique des migrations occidentales vers l'Afrique subsaharienne

Une part importante des sciences sociales dans le champ des mobilités et migrations internationales relatives à l'Afrique subsaharienne, s'intéresse à des personnes qui ont quitté ce continent pour un autre (Timera, 1996 ; Riccio, 2006 ; Bertoncetto et al., 2009 ; Minvielle, 2015). Ces trajectoires africaines sont davantage appréhendées sous l'angle économique et politique, à travers des acteurs appartenant à des classes sociales modestes, défavorisées ou déclassées. Y compris lorsque ces travaux abordent la question des « retours » des acteurs et ressources vers ce continent (Daum, 2002 ; Quiminal, 2002 ; Ndione, Lombard, 2004 ; Akesson, Erikbaaz, 2015 ; Dia, 2015 ; Mounkaila, 2015 ; Flahaux et al. 2017). Les études relatives aux migrations et à l'Afrique se concentrent peu en effet sur des intellectuels, étudiants et professionnels qualifiés (Gueye, 2001 ; Dia, 2014 ; Mary, 2014 ; Touré, 2017).

Parallèlement, les travaux concernant les migrations venues de Chine ont fait valoir le continent africain comme une terre d'immigration (Bredeloup, Bertoncetto, 2006 ; Marfaing, Thiel, 2013), mais ces recherches se sont restreintes à des flux récents venant de Suds particuliers. Or, l'Afrique, comme d'autres régions du monde, présente, d'une part, des circulations migratoires nombreuses et complexes à l'échelle continentale (Grégoire, Schmitz, 2000 ; Daum, Dougnon, 2009 ; Bredeloup, Pliez, 2005 ; Bredeloup, 2015), et, d'autre part, accueille depuis les périodes précoloniales et coloniales des communautés qui participent aux dynamiques de ses sociétés – telles celles issues du sous-continent indien (Oonk, 2006 ; Adam, 2009 ; Kaarsholm, 2016) ou du Moyen-Orient (Labaki, 1993 ; Adjemian, 2012 ; El Chab, 2019).

Sont aussi présents de longue date des ressortissants d'Europe et d'Amérique du Nord, dont l'étude des trajectoires reste pourtant discrète et récente à propos de l'Afrique subsaharienne (Metaxides, 2010 ; Georg, Raison-Jourde, 2012 ; Peraldi, Terrazzoni, 2016 ; Despres, 2017 ; Jones, Last, 2021). Les travaux concernant les migrations occidentales depuis l'Europe et l'Amérique du Nord vers l'Asie, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient sont en effet plus nombreux³. Seuls les pays d'Afrique du Nord ont fait l'objet d'études diversifiées au sujet de trajectoires et déplacements venant d'Europe, en particulier vers le Maroc, la Tunisie et l'Algérie⁴. Cette accumulation de travaux pluridisciplinaires autour de l'Afrique du Nord a eu pour effet d'éclipser le reste du continent, pourtant tout aussi concerné.

Plusieurs aspects méritent pourtant de s'intéresser à ces mouvements qui partent de pays du Nord vers l'Afrique subsaharienne pour analyser les dynamiques globalisées de ses sociétés. Si les comptoirs coloniaux ont ouvert la voie à l'établissement de résidents européens en Afrique, et si les Indépendances n'ont pas atténué ce phénomène (Dozon, 2003 ; Peraldi, Terrazzoni, 2016), voire ont encouragé des trajectoires similaires depuis l'Amérique du Nord, qu'en est-il aujourd'hui des professions, des statuts migratoires, des parcours des acteurs, à l'heure où le

³ Cf. Fechter, 2005 ; Croucher, 2009 ; Leonard, 2010 ; Lundström, 2012 ; Bantman-Masum, 2013 ; Hayes, 2014, 2018 ; Benson, 2015 ; Cosquer, 2018 ; Le Renard, 2019 ; Ishitsuka, 2021.

⁴ Cf. Kurzac-Souali, 2007 ; Bidet, Wagner, 2012 ; Beck, 2013 ; Berriane, Idrissi-Janati, 2016 ; Cauvin-Verner, 2016 ; Fabbiano, 2016 ; Le Bigot, 2016 ; Hellal, 2017 ; Gil de Arrida, Bouqallal, 2017.

marché du travail au Nord, notamment pour les jeunes, est de plus en plus saturé, et où la pension moyenne des retraités de moins en moins substantielle ?

La construction, les nouvelles technologies, la sécurité militaire, l'aide au développement, l'administration consulaire, le tourisme, l'enseignement, la recherche, l'entrepreneuriat sont des secteurs d'activité qui ont tissé sur le long terme des réseaux occidentaux dans les sociétés africaines contemporaines. Ils dessinent par ailleurs les contours d'une frange sociale supérieure dans les sociétés d'accueil (même si les acteurs concernés ne possèdent pas tous les mêmes statuts et n'appartiennent pas aux classes supérieures d'Europe et d'Amérique du Nord). Le point commun de ces acteurs, outre leur installation en Afrique, est en effet qu'ils connaissent une mobilité sociale ascendante par cette migration. Ils peuvent aussi parallèlement construire une mobilité ascendante dans leur pays de départ, en y investissant les ressources acquises par la migration, par exemple pour devenir propriétaire (Grossetti, 1986). Les capitaux pluriels cumulés par la migration vers l'Afrique subsaharienne sont nourris par les emplois occupés, les différentiels monétaires entre euro/dollar et monnaies locales (accentués par la crise économique mondiale de 2008, puis celle liée à la pandémie du Covid 19), des facilités administratives dans les pays de départ, peu de contrôle des autorités publiques dans les sociétés d'installation⁵, et des réseaux denses d'interconnaissance et de sociabilité.

Sont à inclure dans ces migrations venant d'Occident caractérisées par des ascensions sociales, des acteurs africains ou d'ascendance africaine, qui restent peu visibles en sciences sociales, mais qui connaissent les mêmes mobilités. Ces acteurs choisissent de s'installer ou de se réinstaller en Afrique, dans leur pays de naissance ou en dehors, qu'ils soient nés sur ce continent ou issus d'une seconde ou troisième génération migratoire établie au Nord. Les media⁶ ont récemment évoqué ce phénomène, certains en utilisant le qualificatif anglophone « *repat*⁷ » (Balizet, 2021) pour le différencier du terme « *expat* », mais qui peut faire tout autant écho à un certain confort de vie sur place. Des séries télévisées⁸ traitent également de ces migrations, tout comme la littérature ancienne et plus récente⁹. Les circulations des diasporas africaines entre Nord et Sud se sont accrues en effet avec l'augmentation du nombre de diplômés africains et de leurs descendants, l'accroissement du nombre d'acteurs binationaux depuis les Indépendances, parallèlement à la diminution des postes de coopérants et d'expatriés occidentaux classiques (cf. Issoufou, 2018). Ces mouvements migratoires vers l'Afrique subsaharienne ne sont donc pas nouveaux, et se reconfigurent aujourd'hui selon d'autres imaginaires identitaires, contextes politiques et opportunités professionnelles (Quashie, 2020). La majorité des acteurs concernés résident dans des mégapoles subsahariennes, telles que Dakar, Accra, Abidjan, Douala, Nairobi, Lagos, après des études ou une carrière dans un pays du Nord, qu'ils possèdent ou pas la nationalité du pays africain dont ils deviennent résidents. Il s'agit d'acteurs sociaux qui, par cette migration vers l'Afrique, s'inscrivent eux aussi dans les classes sociales supérieures de la

⁵ Les États africains dans lesquels le droit de séjour et de circulation peut être difficile à obtenir sont ceux qui connaissent les plus fortes croissances économiques et sont aussi les plus attractifs, comme l'Afrique du Sud, même lorsqu'on possède un passeport occidental (cf. Jones, Last, 2021).

⁶ <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/584218/expats-repats-ce-qui-motive-la-diaspora-a-allier-travailler-en-afrique/> ; <https://www.vudaf.com/solutions/repats-le-pari-du-retour-en-afrique/> ; <https://www.rfi.fr/fr/emission/20190411-repat-le-retour-sources-entreprendre> ; <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/7-milliards-de-voisins/20220427-les-d%C3%A9fis-du-retour-pour-les-jeunes-repat>

⁷ Ce terme n'est pas utilisé de manière englobante par les acteurs francophones et mérite une analyse à part entière.

⁸ Cf. *An African City*, N. Amarteifio, 2014

⁹ Cf. *Les Gardiens du temple*, Ch.H. Kane, 1995 ; *Americanah*, Ch.N. Adichie / *Ghana must go*, T. Selasi, 2013

société d'installation. Enfin, les ressources et capitaux pluriels qu'ils acquièrent ainsi leur donnent le choix de quitter leur pays d'accueil pour un autre sur le continent, ou de repartir en Europe ou en Amérique du Nord. S'intéresser aux trajectoires d'acteurs africains ou d'ascendance africaine, qui deviennent dotés en capitaux pluriels et sont souvent oubliés des sciences sociales (Gueye, 2001, 2006a), permet, au plan épistémologique, de renouveler l'appréhension des mouvements d'élites globalisés (Green, 2008).

Les différentes migrations décrites en provenance d'Europe et d'Amérique du Nord construisent des franges sociales dans les sociétés d'accueil africaines, qui réunissent « par le haut » des acteurs devenus, sur place, fortement dotés en ressources et en capitaux sociaux, symboliques et culturels (Bourdieu, 1979). Ouvrir ainsi la focale de la question migratoire questionne les usages postcoloniaux et racialisés, tant dans les champs socio-politiques qu'académiques, de termes tels que « européen », « nord-américain », « migrant », « expatrié¹⁰ ». Comme le soulignent les personnes rencontrées au Sénégal, on peut être européen/nord-américain et noir, occidental sans être blanc, avoir un contrat d'expatriation et être africain, être migrant et blanc, et connaître une mobilité sociale ascendante similaire par la migration vers l'Afrique.

D'un point de vue épistémologique, ces déconstructions dissocient les idées reçues entre migrations, pauvreté et ressortissants du Sud, résumées dans une question posée par un collègue français qui s'installait lui-même pour son travail au Sénégal : « mais pourquoi s'intéresser à ces trajectoires qui ne posent pas de problème dans les pays de départ et d'arrivée ? ». Les travaux académiques sont en effet contraints par des financements qui émanent d'instances étatiques et internationales ayant leurs propres agendas concernant l'étude des migrations. Mais ils sont aussi fonction de (non)questionnements sur les pratiques professionnelles dans l'espace académique du Nord et ses relations au Sud, qui conditionnent les raisonnements scientifiques.

Ces déconstructions épistémologiques ouvrent enfin la notion de « diaspora » au-delà de la façon dont elle est souvent entendue dans l'espace francophone qui tend à la restreindre à un prisme national. Ce terme peut s'inscrire dans une acception plus large, portée aussi par les acteurs sociaux, qui peut les amener à se positionner différemment suivant les contextes d'interaction et les configurations sociales. Selon W. Safran (1991), la notion de diaspora implique un déplacement parfois traumatisant d'un foyer originel, une dispersion sur plusieurs territoires, la construction d'une mémoire collective, l'expérience d'une exclusion sociale fondée sur la minorisation, et l'idée d'un retour à un foyer d'origine réel ou imaginé. Ainsi, une même personne peut être perçue et se revendiquer de la diaspora sénégalaise par son ascendance ou sa nationalité, mais aussi de la diaspora africaine, afropéenne ou noire, suivant les lieux et les interlocuteurs avec lesquels elle interagit. La littérature romanesque, historique, politique et scientifique liée à la notion de diaspora et à ses relations avec l'Afrique subsaharienne révèle une histoire et des pratiques inscrites dans la longue durée¹¹. Elles fournissent des références

¹⁰ L'analyse historicisée du terme « expatrié » et de ses usages sociaux, politiques et juridiques (cf. Green, 2009) montre combien son emploi en sciences sociales en tant que catégorie d'analyse doit être questionné.

¹¹ Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'émergence des études afro-américaines et africaines dans les universités étatsuniennes, les mouvements panafricains, de la négritude, des droits civiques, ont tous questionné le « retour vers l'Afrique » et abouti aux migrations d'individus connus et anonymes, afro-américains et caribéens, vers des États africains comme le Ghana, la Tanzanie, la Guinée, l'Éthiopie, le Sénégal. Le Ghana a d'ailleurs désigné 2019 comme « l'année du retour » à l'attention des « Africains de la diaspora ». La diaspora relative à la partie subsaharienne du continent englobe donc plusieurs catégories d'Afrodécendants. Ce terme désigne et peut être revendiqué par un individu dont l'histoire sociale et familiale est liée un mouvement migratoire parti d'Afrique, quelle que soit l'époque historique.

récurrentes aux acteurs sociaux – tandis qu’elles restent marginalisées dans les sciences sociales, francophones en particulier (Gueye, 2006b). Ces nuances et références sont très présentes dans les milieux (auto)désignés comme diasporiques au Nord qui portent un idéal de (re)valorisation du continent africain. Raison pour laquelle ces acteurs, comme d’autres avant eux, peuvent partir vivre dans un pays subsaharien parfois sans lien personnel direct avec celui-ci.

Aucun des mouvements migratoires décrits dans cette étude n’est donc nouveau : des acteurs blancs et non blancs partent de longue date depuis des pays du Nord pour s’installer en Afrique.

b. Le Sénégal au carrefour de migrations diversifiées mais étudiées sélectivement

Comme le reste du continent, le Sénégal est davantage considéré, du point de vue politique et académique, comme un pays d’émigration vers l’Europe, l’Amérique du Nord, l’Asie et l’Amérique du Sud. Parallèlement, les migrations diasporiques de « retour », appréhendées vis-à-vis de l’organisation socio-économique locale et des processus générationnels inscrits dans ces circulations transnationales (Timera, 2007 ; Dia, 2015 ; Flahaux, 2017 ; Crenn, 2019), ont suscité une attention limitée et sont restées attachées au prisme national.

Or, d’une part, l’histoire du Sénégal permet de constater qu’il constitue une terre d’immigration attractive ancienne en Afrique de l’Ouest (durant la période coloniale, puis suite aux instabilités politiques ivoirienne et malienne), ainsi qu’un point névralgique de l’entrepreneuriat libanais (El Chab, 2019) et chinois (Rajaoson, 2013). D’autre part, l’étude de l’entrepreneuriat touristique et des modes résidentiels issus du tourisme ont souligné l’existence continue et renouvelée de migrations du Nord à destination du Sénégal (Dehoorne, Diagne, 2008 ; Sall, 2009 ; Quashie, 2009, 2017). Depuis les années 1980, le Sénégal est en effet une importante destination touristique au départ d’Europe, et connaît depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, des flux migratoires importants vers ses zones littorales. Ces flux dynamisent à leur tour un tourisme composé de visiteurs sénégalais, africains et occidentaux qui résident en milieu urbain. A partir de la combinaison tourisme-migration apparaît donc une large palette d’acteurs venant principalement de France, d’Espagne, d’Italie, d’Allemagne, de Belgique, du Canada et des États-Unis (Quashie, 2018). Quant aux circulations des diasporas africaines du Nord vers le Sénégal, elles suivent ces routes et s’inscrivent dans la longue durée¹². Leurs acteurs sont majoritairement francophones : soit ils ont étudié et/ou travaillé dans des pays européens et nord-américains, soit ils y sont aussi nés et y ont été scolarisés. La France est le pays de provenance le

¹² Ces circulations ont d’abord concerné une minorité nationale durant la période coloniale et post-indépendance : des étudiants sénégalais partis en France ou dans des pays de l’Est, puis revenus occuper des postes dans la haute administration, l’enseignement, le secteur médical, la culture – phénomène qui s’est accentué avec l’africanisation des cadres. Ces secteurs d’activités ont aussi accueilli des Antillais après 1960, portés par des imaginaires politiques et identitaires de « retour » à leur continent d’origine (Labrune-Badiane, 2013). Cependant, les conséquences de la crise économique mondiale de 1975, les effets des ajustements structurels des années 1980, puis le durcissement des politiques migratoires en Europe, ont constitué des freins aux circulations diasporiques vers le Sénégal (Gueye, 2001), y compris pour des acteurs dotés en ressources plurielles. Toutefois, la crise économique mondiale des années 2000 a favorisé un contexte de néo-libéralisation économique, et l’accession d’A. Wade à la présidence du pays a attiré de nouveaux flux d’acteurs et de capitaux venant du Nord. Ces flux incluent des membres des diasporas africaines installés/et ou nés en Occident (Quashie, 2020), même si Dakar reste un tremplin professionnel au profit d’Abidjan, Lagos ou Accra. Comme à d’autres périodes de l’histoire sénégalaise, ces acteurs n’appartiennent pas uniquement à la diaspora nationale établie dans des pays du Nord.

plus important (il concentre démographiquement la majorité des diasporas africaines d'Europe) ; de l'autre côté de l'Atlantique, le Canada apparaît de plus en plus concerné par ces circulations.

La conversion de nouveaux capitaux sociaux, économiques et symboliques, et l'installation d'entreprises et filiales d'institutions du Nord au Sénégal depuis les années 2000, dans le cadre de la néolibéralisation des marchés globaux, ont contribué à augmenter les flux migratoires occidentaux, en particulier vers les zones littorales et vers Dakar. L'instabilité politique de plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine a aussi favorisé cette attractivité. La palette d'acteurs venus d'Occident est donc aujourd'hui plus diversifiée que durant les années post-indépendance (cf. Cruise O'Brien, 1972). Elle peut se diviser en trois catégories, incluant chacune des résidents blancs, binationaux et d'ascendance africaine autre que sénégalaise. Le nombre de ces résidents venus du Nord est en deçà de celui des recensements consulaires, car l'inscription dans les ambassades n'est ni obligatoire ni nécessaire pour résider au Sénégal.

La première catégorie d'acteurs identifiée réunit des professionnels expatriés¹³ (qualificatif entendu ici au sens administratif et fiscal). Ceux-ci, en nombre décroissant par rapport aux professionnels sous contrat local, travaillent principalement dans des ambassades, organisations internationales, multinationales, bureaux de coopération, ONG, écoles privées et centres de recherche étrangers. Ces professionnels résident en particulier dans la capitale dakaroise, mais aussi dans les villes secondaires de Saint-Louis et Ziguinchor. Une seconde catégorie d'acteurs réunit des résidents non permanents et des entrepreneurs dans les régions littorales de la Petite Côte, du Saloum et de Saint-Louis (Quashie, 2018) : des retraités qui viennent y séjourner trois à six mois, et des professionnels reconvertis dans l'activité touristique, la restauration et l'hôtellerie. Enfin, à Dakar, Saint-Louis et Ziguinchor résident des travailleurs indépendants dans le secteur paramédical et le journalisme, des entrepreneurs dans l'immobilier et le commerce, des salariés de petites entreprises, d'ONG et de centres culturels étrangers, des enseignants, des étudiants, des professionnels des arts, des stagiaires, des volontaires. La majorité de ces travailleurs sont en contrat local ou en *free-lance* et résident souvent au Sénégal plus longtemps que les professionnels sous contrat d'expatriation.

Contrairement au Maroc ou à l'Afrique du Sud par exemple, les autorités sénégalaises ne demandent pas de justification à ces acteurs venus du Nord pour leur installation, ni au sujet de leurs capacités de revenus. Les départs depuis les pays occidentaux sont aussi généralement exemptés d'embûches administratives. Ce contexte migratoire favorise donc l'émergence, la reproduction et le maintien d'avantages sociaux, économiques et juridiques. Comment configurent-ils au quotidien les modes de résidence, de travail et de sociabilité de ces acteurs ?

Cette recherche repose sur un travail au long cours entamé en 2019¹⁴, qui a permis de rencontrer jusqu'ici plus d'une centaine de personnes principalement à Dakar, et dans une moindre mesure

¹³ Le terme « expatrié » désigne ici des salariés partis travailler dans des filiales d'institutions ou d'entreprises qui les emploient depuis leur pays de départ au Nord, dont les contrats bénéficient d'avantages fiscaux et financiers et peuvent être exemptés d'impôts.

¹⁴ Cette étude a été menée grâce au financement de la Fondation Heinrich Böll et au réseau Migration and International Law in Africa, the Middle East and Turkey (MILAMET Research Network). Elle a bénéficié d'autres projets financés : « Migrations privilégiées des diasporas africaines “de retour” d'Europe et d'Amérique du Nord au Sénégal : appartenances, ambivalences, distinctions » (Chaire Diasporas africaines, Sciences Po Bordeaux, 2019-2020) ; « La présence européenne, nord-américaine et diasporique dans l'économie de loisir et ses réappropriations locales (Sénégal) » et « L'enseignement privé français et américain dans le Sénégal postcolonial : carrefours migratoires, reproductions sociales, différenciations raciales » (Institut Convergences Migrations, 2020-2023).

à Saint-Louis. Sont présentées des réflexions issues d'échanges avec des résidents sénégalais, des résidents détenteurs d'une nationalité européenne ou nord-américaine, dont une partie se présente comme afropéens, caribéens et afro-américains, et des résidents bi/trinationaux. Ceux qui habitent Dakar côtoient surtout ses quartiers littoraux (Mermoz, Ngor, Almadies, Mamelles, Ouakam, Yoff, Plateau) et les SiCAP¹⁵. A Saint-Louis, ils habitent davantage le centre historique, poumon touristique de la ville et cœur des sociabilités européennes (Quashie, 2017)¹⁶. Les résidents occidentaux rencontrés sont âgés de 20 à 60 ans et leurs activités professionnelles s'inscrivent dans les secteurs exposés plus haut. Ces rencontres ont mené à des activités et discussions partagées en milieu urbain, à l'aéroport international Blaise Diagne, et durant de courts séjours sur le littoral de la Petite Côte et du Saloum.

Ces groupes d'acteurs constituent un ensemble racialement hétérogène qui bénéficie d'avantages sociaux, économiques et juridiques par leur installation dans la société sénégalaise. Leur ascension sociale, au regard de la stratification locale, en fait des acteurs qui se pensent et sont pensés en dehors des phénomènes qui focalisent généralement l'attention politique et/ou académique. Ils résistent donc au dévoilement de la structuration de leurs privilèges, dont ils ont par ailleurs tout à fait conscience. Ces trajectoires migratoires permettent en effet d'identifier des processus de surclassement, au croisement de mécanismes de stratification socio-économique locale et globale et d'imaginaires postcoloniaux. Bien sûr, l'homogénéité de classe qui se dessine entre ces acteurs venus du Nord n'empêche pas des hiérarchies socio-économiques internes à leurs réseaux. Ceux qui disposent de moins de ressources et de capitaux cumulés par la migration au Sénégal connaissent souvent des difficultés accentuées par un quotidien dakarois devenu très onéreux. Ces résidents qui tentent alors de ne pas être déclassés et de continuer d'appartenir aux cercles occidentaux peuvent être blancs. A nouveau, les questions raciales brouillent dans ce contexte des hiérarchies attendues, ce que les relations de ces acteurs avec la société sénégalaise révèlent encore davantage. D'une part, explorer l'acquisition et la reproduction de ressources et d'avantages sociaux à travers ces migrations particulières souligne des reconfigurations sociales qui affectent, comme ailleurs (Célestine, 2022), les catégorisations postcoloniales de la blancheur en dépassant le prisme de la couleur (Quashie, 2018). D'autre part, les modes de résistance et de subversion locale¹⁷, souvent silencieux et discrets, n'entravent pas la reproduction structurelle de rapports de domination globalisés, mais développent des attitudes infrapolitiques (Scott, 1990) qui les challengent et retravaillent les imaginaires postcoloniaux au sein la société sénégalaise.

Sont ici décrites et analysées les logiques sociales qui organisent toute installation dans une société d'accueil à l'issue d'une trajectoire migratoire – à travers le passage des frontières et le droit de séjour, les modes de domiciliation, l'obtention de ressources, les pratiques de sociabilité – à l'instar de celles habituellement explorées dans le cas de migrations Sud-Nord. Ces logiques sociales soulignent la structuration et l'expérience de privilèges acquis par l'installation dans une société subsaharienne, et la manière dont ils façonnent les rapports à celle-ci.

¹⁵ Notamment les quartiers Liberté, Fann, Baobab, Sacré Cœur, Amitié, Point E, etc. Les SiCAP ont été construits peu après l'Indépendance et réunissaient des résidents européens, sénégalais et africains (beaucoup de confession catholique) des classes sociales moyennes et aisées. Ces quartiers abritent davantage aujourd'hui des résidents des classes moyennes sénégalaises et africaines, certains seulement accueillent des résidents des catégories aisées.

¹⁶ Voir aussi l'article d'Abdourahmane Seck dans ce dossier thématique

¹⁷ Je remercie Abdourahmane Seck pour avoir attiré mon attention sur ces mécanismes sociaux et leurs incidences.

I. Passages des frontières internationales et droit de séjour

Les modalités d'entrée des voyageurs venant du Nord sur le territoire sénégalais passent principalement par les transports aériens, et de moins en moins par la route (via le Maroc par exemple, comme cela a été le cas durant plusieurs années). Les frontières ainsi franchies sont à la fois géographiques et sociales, et reflètent plus encore l'inégale liberté de circulation Nord-Sud. L'avion reste un mode de déplacement caractéristique d'un certain niveau de ressources économiques (plus encore depuis la pandémie du Covid-19 et l'augmentation accrue des billets), qui s'accompagne ici du capital politique et symbolique que constitue le passeport occidental utilisé (Le Renard, 2019). Que ces voyageurs possèdent une double nationalité ou pas, la majorité circule en effet avec un passeport occidental (ou diplomatique pour ceux qui disposent de contrats d'expatriation dans des organisations internationales et des services rattachés au ministère des affaires étrangères de leur pays de provenance). En conséquence, ces acteurs sociaux commencent à organiser leur résidence au Sénégal, d'un point de vue juridique et bureaucratique, à partir de l'aéroport international Blaise Diagne, et non depuis les consulats sénégalais dans leur pays de départ. Cette facilité semble entraîner une méconnaissance, voire une ignorance, des règles d'entrée et de séjour sur le territoire. Ainsi, il est courant que les voyageurs occidentaux utilisent un billet d'avion aller-simple, alors qu'un billet aller-retour attestant d'un séjour de moins de trois mois est requis, à moins de détenir une carte de résident ou une carte nationale d'identité sénégalaise (le droit de séjour touristique est de 90 jours maximum). Pourtant, la plupart des résidents occidentaux n'appliquent pas cette règle. Les compagnies aériennes qui les transportent ne semblent pas non plus vérifier les conditions dans lesquelles ils entrent au Sénégal (alors qu'elles doivent en principe s'acquitter d'une amende en cas de refoulement de passager dans le pays de destination, et le(s) ramener à leurs frais dans le pays de provenance). La plupart des voyageurs occidentaux ne sont donc pas contrôlés dans leur pays de départ. Ils ne semblent pas l'être davantage une fois arrivés au Sénégal : la police aéroportuaire sénégalaise leur demande rarement s'ils disposent d'un billet retour – ce qui était plus systématiquement le cas à l'ancien aéroport international L.S. Senghor, fermé en 2017. Les normes de contrôle se sont donc assouplies. Aussi, même après plusieurs allers-retours, les voyageurs occidentaux ignorent, volontairement ou pas, les normes juridiques du passage de frontière, de l'entrée sur le territoire sénégalais et du droit de séjour. Birgit, 28 ans, résidente allemande depuis 2016, travaille pour un service de la coopération de son pays à Dakar. Ses aller-retours réguliers avec l'Allemagne, y compris pour des vacances, ont toujours été effectués uniquement avec des billets aller simple. Elle ne possède aucun titre de séjour, ni papier d'identité sénégalais. Birgit pense que le simple ajout du nom de son conjoint sur son passeport rend son identité plus « africaine » et doit jouer positivement auprès des agents locaux de l'aéroport. Alexia, 49 ans, universitaire française, vient régulièrement à Dakar depuis 2019 : elle m'expliqua n'avoir même pas pensé à vérifier les modalités de séjour au Sénégal et avait « naturellement » acheté des billets aller simple. Aïssa, 32 ans, analyste financière pour la filiale dakaroise d'une *start-up* parisienne, effectuait aussi tous les ans des aller-retour professionnels et personnels en direction de la France pour via des billets aller simple. Seuls les Sénégalais binationaux rencontrés semblent connaître les règles d'entrée sur le territoire. Ainsi, Abdoulaye, 44 ans, enseignant en Belgique, m'explique présenter chaque fois son passeport belge, qu'il est plus simple d'utiliser pour voyager entre le Nord et le Sud, et sa carte d'identité sénégalaise une fois à l'aéroport B. Diagne. Celle-ci lui permet de ne pas être comptabilisé parmi les touristes, donc de venir au Sénégal en toute légalité avec un billet aller simple et d'en repartir quand il le

souhaite, avec un aller simple également. Lorsque des voyageurs d'ascendance sénégalaise venant du Nord ne possèdent pas de carte d'identité nationale, et/ou présentent un patronyme issu des minorités locales qui paraît étranger, il arrive que l'entrée sur le territoire avec un billet aller simple leur soit contesté. Dans ce cas, l'usage du *wolof* semble pouvoir « remplacer » une carte d'identité sénégalaise, la maîtrise de cette langue attestant d'une intégration nationale au regard de sa valeur sociale acquise « par le bas » (Smith, 2010). Cet aspect est renforcé par le fait que de nombreux résidents occidentaux n'apprennent pas le *wolof*, qui reste maîtrisé par des Sénégalais qui y ont été socialisés sur place ou en diaspora.

Ce sont les conditions géopolitiques provoquées par la crise sanitaire du Covid 19 qui ont amené davantage de contrôle dans le passage des frontières internationales des résidents occidentaux, notamment durant l'année 2020. Le tourisme étant suspendu à l'échelle mondiale et ne pouvant donc plus être comptabilisés parmi des touristes, les voyageurs occidentaux devaient présenter une carte de résident (à tout le moins un récépissé attestant du dépôt de leur demande administrative à la police des étrangers), pour justifier leur séjour au Sénégal, quand ils quittaient le pays et surtout quand ils voulaient y revenir. Les professionnels salariés de filiales d'entreprises et d'organisations étrangères, sous contrat local ou d'expatriation, étaient généralement en règle du point de vue du droit de séjour et possédaient cette carte. Certains bénéficiaient aussi d'une couverture diplomatique s'ils travaillaient dans les ambassades, consulat, organisations internationales et agences de coopération. Les départements des ressources humaines de tels employeurs se chargent en effet directement, le plus souvent, des questions bureaucratiques avec les administrations sénégalaises, ainsi que des frais afférents. Aussi, les résidents occidentaux les mieux dotés socialement et économiquement pouvaient continuer de circuler, y compris durant la période de fermeture des frontières.

En revanche, ceux qui possédaient un statut d'entrepreneur, de *free-lance* ou simplement de conjoint d'expatrié – c'est-à-dire une proportion importante de ces résidents – devaient s'engager dans des démarches administratives que la majorité n'avait jamais considérées, même lorsqu'ils habitaient au Sénégal depuis plus d'un an et entendaient y rester. La carte de résident étant rarement demandée localement (dans la haute administration, les banques ou encore lors des contrôles policiers d'identité, ce sont les passeports qui sont réclamés), la plupart n'avaient jamais été inquiétés ni contrôlés sur leur droit de séjour. Par ailleurs, faire une demande de carte de résident revient environ à 100.000 CFA (153€), si l'on inclut la visite médicale et les timbres fiscaux. Or, les entrepreneurs, professionnels *free-lance* et travailleurs indépendants rencontrés, y compris des salariés sous contrat locaux dans les petites entreprises ou institutions de droit sénégalais, possèdent de moindres revenus que ceux sous contrat d'expatriation et estimaient souvent que cette somme importante bénéficierait davantage à d'autres besoins quotidiens. Au début de la pandémie, nombre d'entre eux étaient donc « sans papier ».

Jusqu'en 2020, les résidents occidentaux les moins dotés qui en avaient les ressources et la possibilité adoptaient une autre stratégie pour rester en règle vis-à-vis de leur droit de séjour : ils sortaient tous les trois mois du territoire sénégalais, pour un temps court au motif touristique, vers un pays limitrophe. Par exemple, Rémy, 26 ans, stagiaire canadien en fin d'étude travaillait pour un service culturel local : repartir chez lui en Ontario était trop coûteux et trop long, par comparaison avec ses amis qui venaient de France. Mais plutôt que de demander une carte de résident, il se rendit deux fois dans la région sud de la Casamance en passant la frontière gambienne par voie terrestre avec ses amis Thomas, 34 ans, thérapeute, et Benjamin, 29 ans, graphiste stagiaire à l'institut français de Dakar. Une autre fois, Rémy prit des vacances au Cap-

Vert. Passer ces frontières internationales lui permit ainsi de résider un an au Sénégal sans être inquiété. Sam, 33 ans, avait, quant à lui, quitté les États-Unis et resta au Sénégal pour trouver une voie de reconversion professionnelle et apprendre le français. Durant deux ans, il ne posséda aucun titre de séjour et passa lui aussi la frontière gambienne plusieurs fois pour se rendre en Casamance, mais également la frontière mauritanienne pour rallier le Maroc, comme François, 29 ans, journaliste stagiaire pour une agence de presse française. Les passages répétés de ces frontières restent accessibles financièrement pour ces acteurs, en dépit de leurs revenus plus faibles ou irréguliers mais qui restent supérieurs à la moyenne locale. Bénéficiaire d'un temps de séjour long sans avoir à engager des procédures administratives est en outre encouragé par l'absence de vérification des autorités locales, même en cas de contrôle d'identité.

Durant la pandémie sanitaire, ces contournements sont devenus difficiles (bien qu'ils se soient progressivement réinstaurés dans les pratiques). Le principe de « réciprocité » appliqués par les représentants de l'État sénégalais, en réponse aux contrôles restrictifs des pays du Nord vis-à-vis de l'entrée des étrangers sur leurs territoires, ont imposé la présentation de cartes de résident aux ressortissants occidentaux lors du passage des frontières sénégalaises. Ne furent donc autorisés à (re)venir au Sénégal que les personnes possédant une carte de résident ou carte d'identité d'étranger, une attestation de travail et/ou une carte d'identité sénégalaise, le tout possiblement accompagnés d'un laissez-passer délivré par les consulats sénégalais à l'étranger. Aussi, dès la sortie du territoire et bien que détenteurs d'un passeport occidental, des voyageurs ont été bloqués par les autorités aéroportuaires pour ne pas vivre en règle sur le sol sénégalais. Par exemple, Benjamin, 29 ans, qui effectuait un stage de près d'un an à l'institut culturel français de Dakar, n'avait pas jugé utile de demander une carte d'identité d'étranger. Il avait préféré ne pas être en règle, et, faute de moyens, n'avait pas non plus cherché à passer les frontières de pays limitrophes comme plusieurs de ses amis occidentaux. N'étant jamais interrogé sur son droit de séjour, malgré des contrôles policiers à la sortie de fêtes arrosées ou pour son état d'ébriété sur la voie publique, Benjamin n'imaginait pas qu'il serait inquiété. Mais la police de l'immigration le bloqua à l'aéroport, lors d'un départ pour la France, après avoir constaté qu'il était resté illégalement au Sénégal et lui signala qu'il ne pourrait pas revenir. Benjamin refusa de payer l'amende de 25000 CFA (38€) qui lui était réclamée, puis s'y résolut quand il réalisa qu'il risquait de manquer son vol. De même, Alice, 54 ans, enseignante française recrutée depuis deux ans sous contrat local dans une école privée de droit sénégalais pour son programme français, n'avait jamais jugé utile d'obtenir une carte d'identité d'étranger et ne s'était jamais faite contrôlée non plus à ce sujet. Au moment de quitter le territoire sénégalais pour des vacances en France, lors du premier été durant la pandémie, ses conditions de séjour furent vérifiées, d'autant qu'elle entendait revenir pour la rentrée scolaire. Elle fut aussi empêchée d'embarquer par la police aéroportuaire, paya une amende, et dû faire des démarches pour obtenir un laissez-passer au consulat sénégalais de Paris afin de faciliter son retour.

Des voyageurs furent aussi coincés à l'aéroport B. Diagne durant plusieurs heures (24h maximum) parce qu'ils (re)venaient d'Europe sans carte d'identité d'étranger ou récépissé de celle-ci, et essayaient d'entrer sur le territoire sénégalais en dépit de cette directive. Celle-ci avait pourtant été notifiée avant qu'ils ne partent ou était précisée par les consulats sénégalais. De plus, durant toute l'année 2020, des informations sur les conditions d'entrée et de sortie du territoire sénégalais ont beaucoup circulé sur les réseaux sociaux (via Facebook et WhatsApp en particulier) et alimenté des discussions entre Occidentaux inquiets. Des incompréhensions entouraient aussi l'exigence d'un test négatif au Covid 19 quand il n'était que recommandé pour aller en Europe. Ces conditions administratives mises en place par l'État sénégalais, dont

certaines appliquaient une législation déjà en place, surprenaient, voire paniquaient, ces voyageurs : ils n'avaient pas l'habitude de se renseigner auprès des consulats sénégalais, ni de prendre connaissance des directives et circulaires ministérielles locales pour circuler. De plus, les compagnies aériennes occidentales ne vérifiaient pas toujours ces éléments pour leurs passagers munis de passeports du Nord. Quand ces derniers étaient arrêtés à l'aéroport B. Diagne, apparaissaient sur les réseaux sociaux numériques des messages, des demandes de soutien, et des plaintes émanant en particulier d'Occidentaux blancs, qui réclamaient aux autorités locales d'offrir à boire et à manger en cas de rétention à l'aéroport et surtout de laisser passer les voyageurs. Ces acteurs dénonçaient l'indifférence et le manque de compassion de la police aéroportuaire : ils se plaignaient indirectement d'être ramenés à une condition de migrant clandestin. Les voyageurs et résidents occidentaux ont aussi fait appel à leurs consulats et aux media. Ce qu'ils avaient également fait lorsque, par centaines, ils voulaient rapidement quitter le Sénégal au début de la pandémie, paniqués à l'idée que le Covid 19 aurait des effets ravageurs en Afrique¹⁸. Toutefois, les voyageurs occidentaux ne restaient pas bloqués plus de 24h à l'aéroport s'ils n'étaient pas en règle, ils n'étaient pas non plus renvoyés dans leur pays de provenance et finissaient par entrer sur le territoire sénégalais, même sans titre de séjour requis. Certains qui avaient perdu leur travail en Europe et souhaitaient s'engager dans un autre projet professionnel à partir du Sénégal purent ainsi s'installer. Les autorités locales avaient choisi de « marquer le coup », en réponse aux contrôles de leurs ressortissants dans les pays du Nord, et cette situation souligna les habitudes des voyageurs occidentaux, qui ne se perçoivent pas comme des migrants en raison de leur libre circulation, à ne pas être en règle.

Les procédures mises en place localement répondaient à d'autres logiques inégalitaires observables dès le début de la pandémie. Par exemple, malgré la fermeture des frontières sénégalaises en mars 2020, Air France organisa des vols bi-hebdomadaires jusqu'en juin 2020 pour ramener vers Paris tous les résidents détenteurs d'un passeport européen qui le désiraient. Il ne s'agissait pas de « vols de rapatriement » tels qu'annoncés, ni de vols commerciaux (ceux-ci n'ont repris qu'en juillet 2020). Les prix de ces billets vendus en aller simple doublèrent, voire triplèrent par rapport aux tarifications antérieures à la pandémie. Voyageaient donc les résidents détenteurs d'une nationalité européenne qui pouvaient réunir suffisamment de ressources économiques, comme Nathalie, 24 ans, chargée de programme pour la coopération suisse. Ces vols de « retour » vers le Nord, motivés par la crainte des effets de la pandémie au Sénégal, concernaient aussi des passagers binationaux ou issus des diasporas africaines installées en Europe, comme Faty, 26 ans, stagiaire franco-guinéenne en finances dans une multinationale française. Cette situation engendra une confrontation silencieuse entre une application du droit national (fermeture souveraine des frontières sénégalaises) et une forme de « sur-droit » international (circulations vers le Nord maintenues pour des acteurs dotés en privilèges administratifs et économiques). A partir des mois d'avril-mai 2020, Air Sénégal put commencer à faire revenir de manière réciproque des ressortissants sénégalais résidant en Europe. De même, une fois constatés les effets relatifs de la pandémie sur le continent africain, les avions d'Air France et de Brussel Airlines ne venaient plus « à vide » au Sénégal, et négociaient les déplacements de ressortissants européens vers le Nord contre ceux de Sénégalais en Europe qui souhaitaient revenir dans leur pays. Par conséquent, des voyageurs détenteurs d'un passeport occidental, de ressources économiques importantes et de titres de séjour conformes pouvaient circuler dans un sens comme dans l'autre, avant la réouverture officielle des frontières. A partir

¹⁸ Voir aussi les précisions apportées par l'article d'Abdourahmane Seck dans ce dossier thématique.

de juillet 2020 a suivi la reprise de vols commerciaux aux tarifs restés très élevés et concernait de nombreux départs du Sénégal pour des vacances en Europe, incluant des voyageurs occidentaux d'ascendance africaine et des Sénégalais binationaux appartenant à des classes sociales aisées. La plupart de ces départs (puis retours) s'effectuèrent jusqu'en août 2020 sur la base de billets aller simple. Là encore, des informations ont largement circulé sur les réseaux sociaux pour réunir les meilleurs atouts administratifs, que les consulats sénégalais de pays du Nord ont parfois facilité à l'encontre des circulaires ministérielles locales qui établissaient les catégories précises de passagers pouvant entrer sur le territoire.

En dépit de complications liées à la crise sanitaire et des réactions des autorités locales face aux entraves accentuées des circulations entre Nord et Sud en 2020 notamment, le passage des frontières internationales au Sénégal révèle des privilèges associés à des capitaux économiques et administratifs qui octroient des facilités, même dans un contexte de restrictions des mobilités. Ces restrictions ayant été peu à peu levées, les formes de passage des frontières observables avant la pandémie se sont réorganisées. Des résidents occidentaux peuvent à nouveau circuler avec des billets aller simple sans qu'un titre de séjour ne leur soit demandé, ni par les compagnies aériennes occidentales, ni par les autorités aéroportuaires sénégalaises. Ces pratiques sociales construisent donc une hiérarchie entre les résidents de la société locale, en faveur de ceux qui peuvent être associés aux pays du Nord. Ces privilèges se retrouvent dans les dynamiques de domiciliation une fois la frontière passée.

II. Des modes de résidence arrimés aux ressources libérales de l'urbanisation

L'installation résidentielle au Sénégal des acteurs occidentaux rencontrés souligne une faible affiliation à des consulats. Ils ont en effet la possibilité de se loger, de travailler et de circuler, c'est-à-dire de se domicilier complètement, sans l'aide de ces autorités étrangères.

La gestion financière via la sécurisation bancaire constitue un outil indispensable pour ces résidents dès leur arrivée, dans la gestion pratique du quotidien. Ouvrir un compte en banque ne nécessite que des justificatifs de domicile. Or, les certificats de résidence peuvent être établis sur la base de (faux) contrats de location auprès des chefs de quartiers, des commissariats ou des mairies qui ne vérifient pas les documents fournis – comme me l'expliquèrent François, Alice et Rémy qui sous-louaient leurs logements avec des contrats non officiels qui n'étaient pas enregistrés auprès de l'administration. A nouveau, ce sont les salariés sous contrat local ou d'expatriation qui peuvent très vite accéder à un compte bancaire, qu'ils ont aussi la possibilité de lier à celui conservé dans leur pays de provenance. Cette facilité est fonction du montant de leurs revenus et des logiques internes aux banques du Sénégal. Une bonne partie d'entre elles en effet n'ouvrent pas de compte courant à des clients qui ne peuvent justifier de rentrées d'argent fixes et régulières. Aussi, pour les entrepreneurs, travailleurs indépendants et professionnels *free-lance* occidentaux, les pratiques de bancarisation passent par le recours à des connaissances de nationalités européennes et nord-américaines, notamment celles salariées sous contrat d'expatriation. Par exemple, Carla, 27 ans, journaliste *free-lance*, conserve ses rémunérations en CFA à domicile, qu'elle change au fur et à mesure en euros grâce à Anna, 32 ans, chargée de communication belge dans une ONG, ou Sory, 50 ans, Franco-guinéen, responsable de programme à l'UNESCO. Carla effectue des virements en euros depuis le compte qu'elle a conservé en France vers les comptes belge et français de Marie et Sory. Cette stratégie lui permet

aussi d'échapper à des pertes si elle devait changer ses devises, en raison des taux de change et des commissions bancaires. D'autres professionnels occidentaux qui ne sont pas salariés, comme Pauline, 28 ans, consultante franco-éthiopienne, ou Charles, 31 ans, entrepreneur canadien, effectuent des retraits d'argent en CFA à moindre frais, avec la carte bancaire attachée à leurs comptes respectifs en France et au Canada grâce aux accords de leurs banques. Enfin, pour ces professionnels indépendants, détenir un compte Wave ou Orange Money permet d'y déposer des sommes non négligeables (jusqu'à 3 millions CFA depuis la pandémie sanitaire, soit 4575€) pour gérer leur quotidien (factures du domicile, courses, loyer), empruntant des logiques initialement pour les classes modestes sénégalaises (seuls 10% environ de la population nationale est salariée et peut accéder à un compte bancaire courant).

Les stratégies de gestion financière des résidents occidentaux soulignent dans leurs modes d'installation des facilités administratives là aussi liées à un faible contrôle des autorités locales en dépit de dispositions juridiques nationales (pour établir leur résidence) ; ainsi que des facilités liées à une situation économique confortable ou à des sociabilités avec des acteurs dotés en ressources multiples qui permettent d'éviter des situations de précarité. Les recours mobilisés pour l'organisation de leur logement, à Dakar notamment, renseignent également sur des pratiques qui passent par des procédures et sociabilités spécifiques, dans un contexte urbain où les loyers sont particulièrement coûteux.

Les réseaux sociaux numériques sont la porte d'entrée principale pour entamer une recherche de logement, bien avant d'arriver au Sénégal ou pour la poursuivre sur place. Ces réseaux sociaux numériques (à partir de la plateforme Airbnb, de Facebook et de forums d'annonces) sont utilisés différemment selon les classes d'âge et les ressources des acteurs. Ceux qui mettent en ligne des annonces immobilières peuvent être des résidents sénégalais ou occidentaux déjà installés. Enfin, ces réseaux sociaux servent aussi de passerelles pour la vente et l'achat de mobilier, ustensiles et accessoires entre les résidents occidentaux qui arrivent et ceux qui quittent le Sénégal.

Les annonces postées sur ces sites internet organisent un marché particulier autour de locations de villas et d'appartements pour des primo-arrivants occidentaux – soit que les annonceurs possèdent, soit qu'ils louent à des propriétaires sénégalais puis sous-louent, soit qu'ils habitent eux-mêmes et sous-louent en partie. Les primo-arrivants occidentaux ignorent les coûts du marché immobilier local. Quand ils ne viennent pas en famille, ils privilégient des colocations pour se faire plus facilement des connaissances et imaginent alléger ainsi les coûts de logement. Mais ceux-ci restent bien supérieurs à la moyenne locale. Par exemple, Birgit, 28 ans, résidente allemande depuis 2016 et employée de la coopération, occupe un appartement dakarois de trois chambres, avec son conjoint sénégalais David et leur enfant en bas âge. Grâce à son compte bancaire conservé en Allemagne, elle peut proposer des locations sur Airbnb. Le loyer qu'elle propose aux Occidentaux qui la contactent est relatif à une chambre et au partage des espaces communs (200 000 CFA, env. 300€). Ce loyer couvre la majorité du loyer total qu'elle paie à son propriétaire sénégalais (qui n'est pas au courant de ces sous-locations, pour laquelle Birgit ne paie pas non plus d'impôts à l'État). Lorsque le couple accueille deux résidents, les factures du ménage (eau, électricité, internet, ménage) sont aussi couvertes, sans que ces derniers n'en aient connaissance. Le loyer de ce type de location est rarement calculé au prorata de l'espace occupé et des charges occasionnées. De même, lorsque le logement loué est de manière indépendante, meublé ou non, le coût pour les résidents occidentaux reste au-dessus de la moyenne locale. Michael, 35 ans, universitaire allemand, loue sur Airbnb un deux pièces meublées à 655 000 Cfa (1000€), qui s'obtient à 200 000 Cfa (305€) dans la même zone. Christine, 29 ans, ingénieure

informatique dans une *start up* française, loue un appartement (vide) de trois chambres à 400 000 CFA (610€) par mois, alors qu'un tel logement se loue à 250 000 CFA (382€) dans le même quartier. Christine est issue d'un milieu modeste en France, ses parents ont connu des difficultés à leur arrivée du Cameroun, mais elle a eu la possibilité de faire des études dans une école de commerce parisienne cotée. Le salaire qu'elle reçoit à Dakar est à la hauteur de sa formation et très confortable pour son quotidien au Sénégal. Christine ne s'est donc pas formalisée lorsqu'elle a appris qu'elle aurait pu payer un loyer moins cher. Elle a repris le bail de deux résidentes espagnoles, Eva, 35 ans, chargée de programme en ONG, et Valeria, 33 ans, informaticienne, qui sous-louaient l'appartement à des touristes occidentaux sur Airbnb pour 655 000 CFA (1000€) par mois. A son tour, Christine décida d'accueillir des professionnels ou visiteurs de passage via Airbnb, en sous-louant l'une de ses chambres meublées pour un loyer équivalent à la moitié du sien. Christine avait elle-même adopté ce mode d'installation en logeant chez Luciana, 35 ans, résidente italienne du même quartier. Christine y avait fait la connaissance de Delphine, 26 ans, chargée de programme franco-gabonaise dans une organisation internationale, et de Alicia, 33 ans, professionnelle *free-lance* italo-tunisienne.

C'est donc tout un marché immobilier qui s'organise autour des cercles occidentaux de la capitale notamment, dont l'aspect location meublée est particulièrement développé. Celui-ci facilite l'installation résidentielle : les nouveaux arrivants n'ont pas à parcourir une ville encore méconnue à la recherche de mobilier, plus encore lorsqu'ils viennent pour des activités professionnelles prévues sur un temps limité (six mois à deux ans) qu'ils ne sont pas sûrs de prolonger. Ceux qui bénéficient de contrats d'expatriation sont avantagés par les primes de logement conséquentes que versent leurs employeurs, et par le réseau professionnel qu'ils rejoignent. Il facilite une installation selon les standards et ressources de ces acteurs (villa ou loft) et aide à trouver un logement à l'arrivée.

Il n'est pas rare que les résidents occidentaux sous contrat local, en volontariat ou en *free-lance*, déménagent au cours ou au bout de leur première année s'ils envisagent de rester. Ils maîtrisent alors davantage les techniques locales de recherche de logement, passent par des courtiers sénégalais dont ils ont acquis les coordonnées, ou par des gardiens d'immeuble et propriétaires sénégalais qu'ils connaissent. Ils ont ainsi moins recours aux plateformes Airbnb et Facebook, et accès à des loyers moins élevés. Comme Heike, 33 ans, assistante de recherche allemande, qui a trouvé son dernier appartement grâce à des gardiens d'immeuble dans son quartier à un tarif « local ». Le coût du logement qui a généralement cours dans les cercles occidentaux reflète les ressources de la plupart de ces résidents. Parallèlement, les réseaux sociaux numériques qui organisent les pratiques de location modèlent les loyers sans tenir compte des lois nationales de plafonnement. Cela permet aux courtiers immobiliers et propriétaires locaux d'augmenter leurs commissions et les loyers proposés. Ces tarifications entretiennent des augmentations continues, et entraînent des dissensions entre les résidents occidentaux qui louent ou sous-louent et leurs locataires. Les annonces immobilières postées en ligne suscitent par exemple des commentaires qui soulignent la cherté des offres, parfois des inadéquations entre lieux réels et photos exposées, ou des expériences négatives. Des résidents sénégalais, familiers de ces sites, y ajoutent des critiques rappelant que ces coûts excessifs ont un effet d'entraînement sur l'élévation générale des loyers de la capitale notamment, et nuisent aux résidents nationaux qui ne disposent pas des mêmes ressources. Plusieurs quartiers prisés par les résidents occidentaux, comme Ouakam et les Mamelles à Dakar ou l'île de Saint-Louis, sont habités de longue date par des familles sénégalaises, et connaissent désormais des divisions dues à des effets de gentrification.

Les résidents sénégalais bi/tri-nationaux qui viennent ou reviennent au Sénégal suivent des modes d'installation différents s'ils ont conservé des liens avec leurs familles sur place. Ils peuvent commencer par vivre quelques temps en famille ou chez des amis, notamment si leur logement ne se trouve pas en banlieue. Si ces résidents sont nés et ont grandi au Sénégal, ou s'ils y sont venus régulièrement en vacances durant l'enfance, ils ont ensuite davantage recours à leurs connaissances locales, dans le cadre familial et amical, pour louer un logement à des tarifs accessibles. Ceci est d'autant plus probable s'ils maîtrisent le *wolof*. Ainsi, Seydou, 44 ans, est revenu des États-Unis avec sa femme Nancy et leurs deux enfants. Ils se sont installés dans la maison familiale dakaroise avec les parents de Seydou dans le quartier de Baobab. Le couple travaille non loin dans une entreprise américaine au Point E, et les enfants sont scolarisés dans une école privée anglophone à Mermoz. La famille décida dix-huit mois après de déménager dans une villa à Ouakam, non loin de la sœur de Seydou qui habite le quartier des Mamelles. En revanche, lorsqu'il s'agit de résidents d'ascendance sénégalaise ou de binationaux, nés en Occident, peu familiers du pays, qui ne maîtrisent pas le wolof, et dont les cercles sociaux locaux sont restreints, leur choix résidentiel passe souvent par les mêmes circuits que d'autres résidents venus d'Occident. Ils logent dans les mêmes quartiers, voire les mêmes immeubles. Par exemple, Seynabou, 28 ans, analyste financière, n'était venue au Sénégal que deux ou trois étés durant son enfance. Elle côtoie sa tante qui vit dans le quartier de Medina à Dakar, mais préféra louer une chambre chez Amélie à Mermoz. De même, Ndeye, 32 ans, n'avait passé que deux séjours vacanciers durant son adolescence dans l'une des maisons familiales. En venant à Dakar, elle choisit de résider dans le quartier de Ngor.

Les logements choisis par les résidents occidentaux restent coûteux, car ils sont pour la plupart situés dans les parties proches ou le long du littoral urbain. Tandis que la majorité de la population sénégalaise à Dakar réside dans les quartiers centraux et plus embouteillés de la ville, qui réunissent aussi davantage de ménages modestes et défavorisés. A Saint-Louis, une majorité de résidents nationaux se situe dans la partie continentale de la ville. Les cartographies résidentielles montrent donc une quête de circulation plus fluide, et la proximité du lieu de travail de ces acteurs, des zones de loisirs branchées et/ou des écoles privées¹⁹ délivrant des diplômes internationaux (les programmes français et américain sont très prisés par ces familles, et nombre de ces écoles se trouvent proches ou dans les quartiers littoraux urbains). C'est donc un ensemble de paramètres qui construit ce marché immobilier et des zones de privilèges, entretenues par les conditions professionnelles et les ressources qu'en retirent ces acteurs.

III. Compétences et ressources sur un marché de l'emploi globalisé

La contractualisation de l'emploi dans le cadre de l'expatriation professionnelle possède les atouts d'une rémunération bien supérieure aux salaires locaux moyens. Elle est généralement calculée en euros ou en dollars, en plus d'être exemptée d'impôts. Les conventions de stage ou de volontariat pour des jeunes venant du Nord dans des institutions ou entreprises occidentales

¹⁹ Les configurations conjugales et familiales influencent aussi les choix de logement, les quartiers de résidence et le coût investi. Les résidents occidentaux qui ont des enfants et un contrat d'expatriation voient souvent leur employeur prendre en charge les frais coûteux de scolarisation. Aussi, des écoles privées se sont multipliées et rendent des offres similaires accessibles aux résidents occidentaux et nationaux qui ne bénéficient pas de contrats d'expatriation.

au Sénégal présentent des rémunérations qui dépendent du pays de départ, versées sur le compte bancaire européen ou nord-américain du stagiaire et ne font pas l'objet d'imposition sur place.

Quant aux résidents occidentaux rencontrés qui sont sous contrat local ou sans contrat, rémunérés en CFA sans les avantages administratifs, financiers et fiscaux de l'expatriation, les normes juridiques qui encadrent leurs conditions professionnelles évoluent entre droit national et international. Elles entraînent alors des ajustements, voire des contournements selon les situations, ce qui rend les conditions d'emploi attractives, notamment pour les jeunes diplômés d'Europe qui n'y trouvent pas d'emploi, plus encore depuis le début de la pandémie sanitaire. Lors d'une soirée, Dieynaba, 30 ans, consultante en communication, déclara avec humour, en croisant des jeunes primo-arrivants occidentaux : « mais on a de plus en plus de réfugiés *toubab* par ici ! ». Ces professionnels aussi perçoivent un salaire souvent supérieur à celui d'un ou d'une collègue sénégalais.e au même poste. Leurs rémunérations dépendent en effet du parcours universitaire et de l'expérience professionnelle, qui, s'ils ont eu lieu en Occident, constituent un atout dans la négociation salariale. Ces critères creusent donc un écart non négligeable, à compétences égales, vis-à-vis de professionnels locaux du même secteur qui n'ont pas évolué dans des pays du Nord. De plus, contrairement à des pays anglophones comme le Nigéria ou le Kenya, la législation sénégalaise n'impose pas aux structures et professionnels étrangers sur son sol de recruter des employés locaux. Lorsque c'est le cas, comme dans le secteur touristique où les entrepreneurs étrangers doivent avoir un partenaire sénégalais (Quashie, 2018), il y a en pratique peu de vérification des administrations.

Plusieurs responsables d'entreprise affirment ainsi préférer recruter des professionnels qui viennent comme eux de pays occidentaux, quitte à les faire venir au Sénégal via des contrats peu valorisants au Nord (comme ceux du volontariat) mais qui assurent, sur place un niveau de vie confortable. C'est le cas d'Alassane, 42 ans, programmeur sénégalais-canadien revenu de Québec en 2018 pour diriger une *start-up* ; de Didier, 48 ans et directeur de la filiale d'une société française ; ou encore de Aïna, Franco-ivoirienne de 29 ans et manager de la filiale d'une *start-up* dont le siège est à Bruxelles. Ces responsables de structures estiment que les parcours de formation et d'expérience au Sénégal produisent des professionnels peu performants, tout en n'ayant jamais recruté d'employés locaux de niveau cadre.

On retrouve des logiques similaires dans un tout autre secteur : l'enseignement privé délivrant des diplômes français ou américains, qui s'inscrit aussi dans les logiques du marché libéral, bien que la plupart des établissements soient de droit sénégalais et dépendent de la Direction de l'enseignement privé du Ministère de l'éducation nationale local. Ces programmes sont plus coûteux pour les familles que le programme éducatif sénégalais, pourtant réputé plus difficile, et ont un effet d'entraînement en termes de prestige et de sélection sociale (Guth, 2004). En conséquence, le recrutement des enseignants et leurs salaires s'établissent en fonction de critères qui dépassent la compétence professionnelle. Par exemple, pour enseigner dans des écoles ou programmes français et américains, la possession d'une nationalité occidentale (française, américaine, italienne, britannique, belge, suisse), la détention d'un diplôme d'études supérieures, voire d'un titre professoral, acquis au Nord, et une expérience professionnelle dans un ou plusieurs pays occidentaux, sont des éléments qui augmentent les chances d'être recruté et la base salariale. Des enseignants obtiennent parfois une rémunération plus de 4 fois supérieure à celle de collègues sénégalais qui enseignent dans les mêmes écoles pour des programmes éducatifs locaux. Par exemple, Sarah, 34 ans, de nationalité française, avait obtenu un doctorat en lettres en France et rejoint son conjoint sous contrat d'expatriation dans une ONG basée à Dakar. Elle avait eu des expériences d'enseignement en France dans le secondaire et à

l'université. Elle négocia un poste de professeur de lettres dans un programme français, aux niveaux collège et lycée, rémunéré 2500€ (1 655 000 CFA) par mois. Ses homologues du programme sénégalais avaient une base salariale de 500€ (330 000 CFA). Claude, 46 ans, Camerounais naturalisé français, puis naturalisé sénégalais après son installation définitive à Dakar où il épousa Khady, bénéficiait aussi d'un salaire conséquent. Il avait obtenu un master 2 en France, réussi le concours de la fonction publique pour devenir professeur de biologie, demandé un détachement sans solde pour partir à l'étranger, puis renoncé à sa retraite en France. Avoir un certain nombre d'enseignants français ou américains dans les équipes pédagogiques, plus encore s'ils sont qualifiés ou certifiés, permet aux programmes éducatifs concernés de conserver leur attractivité, ainsi que des homologations et subventions de l'État français par exemple (qui requièrent des quotas). Certains enseignants sont donc également recrutés pour des postes qu'ils ne pourraient pas occuper dans leur pays de provenance. Par exemple, Julie, 45 ans, titulaire d'un diplôme de niveau master 2 en philosophie obtenu vingt ans plus tôt, enseigne cette matière en terminale dans un programme français à Dakar, où elle vit depuis dix ans avec son conjoint, directeur dans une organisation onusienne. Or, Annie avait été certifiée professeure en France, pour une autre matière et dans l'enseignement technique, pas dans l'enseignement général. Matthew, 25 ans, fut, quant à lui, recruté depuis les États-Unis comme professeur d'histoire pour une école délivrant des diplômes américains et fondée à Dakar par un couple australien il y a trente ans. Matthew revenait de Jordanie où il avait eu un premier emploi dans l'aide internationale après un master en sciences politiques. Il voulait un métier qui permette de voyager et d'œuvrer à la diminution des inégalités dans le monde, tout en ayant un salaire attractif. Il quitta ce poste d'enseignant au bout d'un an car il n'avait pas été formé pour ce métier, ce qui le rendait très difficile pour lui, et il ne voulait plus former les enfants de l'élite sénégalaise et étrangère en participant à la reproduction d'un système éducatif à plusieurs vitesses. Dans la même école, Amy, 24 ans, était enseignante et coordinatrice du programme où enseignait Matthew. Elle terminait parallèlement un master à distance pour pouvoir continuer d'enseigner une fois rentrée aux États-Unis, car elle n'était pas qualifiée là-bas pour ce métier.

Les contrats de travail qui ne relèvent pas de l'expatriation, du stage ou du volontariat posent aussi la question de leur déclaration aux services des impôts sénégalais. Des employeurs prévoient en amont un prélèvement à la source. D'autres contournent cet aspect en proposant des contrats de salariat déguisé. Ainsi, Benoît, 29 ans, de nationalité française et d'ascendance béninoise par sa mère et sénégalaise par son père, avait quitté la France pour vivre en Afrique et apporter sa contribution à l'essor du continent. Embauché par une *start-up* pilotée depuis Paris, avec des succursales au Sénégal et au Nigéria, Benoît est affilié au régime auto-entrepreneur en France. Il touche une rémunération mensuelle fixe, mais qui n'est pas déclarée comme un salaire, ni en France, ni au Sénégal. Son contrat coûte ainsi moins de charges à l'entreprise. Il en est de même pour Carine, 31 ans, et Yoan, 32 ans, journalistes français qui travaillent pour des sociétés française et anglaise, sous-traitées par de grands groupes de la presse internationale. Ces employés ne déclarent donc aucun revenu au Sénégal, mais des taxes leur sont prélevées dans leur pays de départ (pour la France, celles appliquées aux auto-entrepreneurs peuvent dépasser 20% de leurs revenus). Ils découvrent souvent trop tard que, contrairement à leurs idées reçues sur les systèmes administratifs et juridiques africains, déclarer leurs revenus auprès l'État sénégalais les priveraient d'une cotisation retraite en Europe ou en Amérique du Nord, mais leur coûterait bien moins cher à l'année (le taux moyen de taxation au Sénégal pour des contrats de travailleur indépendant est de 2% à 5% du revenu brut).

D'autres employeurs falsifient directement les niveaux de revenus imposables par l'État sénégalais. Le contrat de Vincent, 39 ans, maître d'école dans le programme français d'une école primaire de droit sénégalais, est à ce titre tout à fait intéressant. Sa directrice trinationale (libanaise, française, sénégalaise) lui a proposé un contrat de travail où n'apparaît qu'une partie de sa rémunération qu'elle déclare aux impôts locaux. Le reste du salaire de Vincent lui est remis sous forme de chèques qui ne passent pas par la trésorerie interne de l'école. Officiellement, ces chèques sont établis pour le règlement de frais d'écologie : les parents d'élèves, européens et/ou ni/trinationaux, sont au courant de leur usage et acceptent de ne pas remplir d'ordre, afin que Vincent puisse endosser ces chèques chaque fois qu'il part en France. Ils sont libellés en euros, ce qui implique que les parents d'élèves possèdent un compte bancaire approvisionné en Europe. Ce système rodé permet à l'école d'avoir le quota requis d'enseignants français certifiés pour conserver son homologation, ce qui attire et rassure les parents d'élèves quant à la qualité du programme dispensé. Ce système arrange également Vincent, qui n'a pas souhaité reprendre son poste dans la fonction publique française en région parisienne et avait demandé un salaire équivalent à celui qu'on lui proposait (2500€) dans une école au Caire, où il ne souhaitait pas davantage déménager. Le Sénégal étant un pays où les chèques bancaires circulent encore beaucoup, cela facilite des transactions financières dont les porosités peuvent passer inaperçues. Enfin, des professionnels occidentaux établis en *free-lance* au Sénégal, avec des revenus réguliers, ne déclarent pas du tout leur activité, ne paient aucun impôt et ne sont jamais également contrôlés. C'est le cas de directeurs de campements dans le secteur touristique sur la Petite Côte et dans le Saloum (Quashie, 2009), mais aussi d'entrepreneurs dans la confection de vêtements, d'articles cosmétiques, de produits de consommation bio ou de décoration, ainsi que dans le secteur paramédical. Ainsi, Luc, 33 ans, a été recruté dans un cabinet tenu par un médecin libano-franco-sénégalais en tant que psychomotricien, spécialité peu répandue localement. Il y développe une clientèle de patients parmi les classes sénégalaises et étrangères aisées, de sorte que ses revenus lui permettent de vivre confortablement. Il ne les déclare pas à l'État sénégalais, et le cabinet ne déclare pas davantage son activité. Yasmina, 32 ans, franco-tunisienne, et Latifah, 43 ans, franco-marocaine, se sont connues dans la même école, recrutées pour son programme français en tant que professeurs d'arts plastiques et de physique-chimie, sans jamais avoir enseigné auparavant. Elles ont parallèlement établi des cabinets privés, respectivement en tant que psychologue et sophrologue, qui sont devenus leur activité principale, en partie déclarée ou pas du tout. Avoir occupé un emploi procurant un salaire fixe durant deux à trois ans permet souvent à ces professionnels de mieux installer leur activité paramédicale, domaine en pleine expansion dans les catégories sociales supérieures dakaroises. En effet, Ndeye, Franco-sénégalaise de 32 ans, a ouvert un institut de beauté qui propose aussi des produits cosmétiques, quelques mois après son arrivée au Sénégal, et peine à trouver une clientèle durable, car elle n'a pas pu développer suffisamment de réseaux dans des cercles occidentaux comme sénégalais. Ces professionnels savent qu'ils ne sont pas en règle vis-à-vis du recouvrement de leurs impôts. Dans un pays où à peine 10% de la population nationale est salariée, ils craignent de se voir imposer des sommes disproportionnées, y compris parce qu'ils ont une nationalité étrangère. Or, dans la pratique, les professionnels qui réalisent ces démarches se heurtent surtout à des services administratifs qui ne sont pas organisés pour établir des recensements complets des petits entrepreneurs et sociétés. Le secteur touristique connaît cette difficulté de longue date. Natasha, podologue française de 51 ans qui avait rejoint son conjoint sénégalais et recevait essentiellement une clientèle européenne et libano-sénégalaise aisée, m'expliquait qu'elle n'avait pas réussi à payer des impôts, même en apportant tous les

documents nécessaires à l'administration. Les services des finances publiques semblent également hésiter à taxer l'entrepreneuriat étranger, occidental notamment, dont les politiques cherchent à attirer les investissements pour soutenir l'économie locale.

Les professionnels sénégalais qui (re)viennent d'Occident et ne détiennent pas de double ou triple nationalité peuvent assez rarement bénéficier des avantages décrits, en termes de contrats de travail et de rémunérations salariales. Quelques-uns qui résident de longue date en Europe ou en Amérique du Nord, avec un titre de séjour longue durée et un emploi pérenne, obtiennent des contrats d'expatriation temporaires au Sénégal, accompagnés des mêmes primes que les ressortissants de ces pays du Nord. Mais cette situation reste minoritaire. Plus souvent, s'ils ont acquis un diplôme en Occident, y ont travaillé avant de (re)venir au Sénégal et s'ils connaissent des cercles professionnels occidentaux installés sur place, ils peuvent négocier des contrats locaux et une meilleure ascension professionnelle que leurs concitoyens qui ont des diplômes et parcours professionnels sénégalais. Ainsi, les capitaux sociaux, culturels et symboliques d'Ibrahima, 38 ans, lui ont permis d'accéder à un poste de manager dans une multinationale, puis de décrocher un contrat d'expatriation au Bénin dans la même entreprise. Djibril, 27 ans, issu des classes sociales aisées dakaroises, a effectué son parcours scolaire dans le programme américain d'un établissement de la capitale, puis fait des études supérieures en France, aux Émirats Arabes Unis et aux États-Unis. Il a pu obtenir un stage aux Nations-Unies, dans un siège régional à Dakar, à partir duquel il fréquente des cercles occidentaux. Toutefois, faute d'une nationalité autre que sénégalaise, Djibril ne peut participer à certaines missions professionnelles et n'obtiendra pas le contrat qu'il souhaitait après son stage. D'une manière générale, les professionnels sénégalais bi/trinationaux bénéficient plus facilement des recrutements, rémunérations et opportunités qui les maintiennent dans les catégories supérieures locales.

Toutefois, dans certains contextes, la nationalité sénégalaise est un levier de négociation salariale et professionnelle, qui peut s'ajouter aux privilèges acquis par la migration. Par exemple, Aurore, 39 ans, de nationalité luxembourgeoise, s'est installée avec son conjoint à Dakar, Adama, 41 ans, cadre dans une entreprise pharmaceutique, qui souhaitait revenir au Sénégal. Adama retrouva facilement un emploi dans sa branche, tandis qu'Aurore peinait à pérenniser sa situation professionnelle avec un master en relations internationales et humanitaires. Sur les conseils de résidentes françaises qui l'avaient accueillie dans leur association, Aurore décida de devenir enseignante comme plusieurs d'entre elles, dans un programme français, et obtint un poste de professeur de géographie. Mais comme il n'existe pas certains accords bilatéraux entre le Sénégal et le Luxembourg, Aurore ne pouvait avoir qu'un contrat local dont la longévité était incertaine car elle ne possédait ni de nationalité, ni de certification, ni de diplôme français. Pour pérenniser son emploi, sa directrice franco-sénégalaise lui indiqua qu'elle pourrait obtenir la nationalité sénégalaise puisqu'elle était mariée depuis plusieurs années et installée au Sénégal, pour passer les concours de l'éducation nationale française. Selon les accords passés dans ce secteur, des facilités peuvent être octroyées à un enseignant certifié en France et qui présente une nationalité issue des anciennes colonies pour enseigner dans les programmes français de son pays de naissance. De même, dans les professions libérales, les Européens et Nord-américains ont intérêt à prendre la nationalité de leurs conjoints sénégalais s'ils en ont un pour asseoir leur activité. Travailler dans ce secteur nécessite parfois de s'associer à des cabinets souvent dirigés par des confrères libano-sénégalais ou sénégalais bi/trinationaux : acquérir la nationalité locale augmente ainsi les capitaux symboliques et sociaux, y compris vis-à-vis des administrations.

L'ensemble de ces éléments, qui permettent de naviguer dans un marché de l'emploi globalisé au sein de la société sénégalaise, renforcent des circulations d'informations et d'acteurs qui augmentent leur sélectivité. Ils structurent aussi des sociabilités qui finissent par induire des pratiques de loisir communes, reflets des privilèges des acteurs.

IV. Des loisirs sources de distinctions sociales

Comme le montre la vignette introductive de cet article, les sociabilités des résidents occidentaux durant leur temps libre constituent des espaces qui consolident leurs liens d'interconnaissance et favorisent des loisirs partagés. Ces sociabilités recourent en partie celles de milieux professionnels et de relations de voisinage. Par exemple, lorsque des enseignants, des collègues d'une ONG ou des entrepreneurs habitent un même quartier et se retrouvent lors de soirées ou week-ends. Ou quand les membres d'une même association se croisent aussi sur leur lieu de travail et organisent des activités pratiques ou touristiques. Ces sociabilités permettent enfin aux entrepreneurs indépendants (par exemple, dans la confection et la vente de vêtements, dans la médecine paramédicale) de renouveler leur clientèle dans un cadre plus favorable que des démarches commerciales. Les repas relaxants dans un restaurant en bordure d'océan sont autant le lieu de transmissions de CV que de rencontres de futurs employeurs et collègues – sans les contraintes des *after work* organisés dans et pour des entre-soi professionnels.

Les lieux et activités de ces sociabilités varient entre des domiciles (pour des apéritifs, anniversaires et repas) ; des cafés et restaurants (dont une bonne partie dans les espaces littoraux) ; les clubs sportifs (souvent aussi en bordure d'océan, même si les activités ne sont pas toutes nautiques et sous-marines) ; des plages ; des expositions artistiques ; des concerts ; des ateliers ludiques pour enfants ; des salles de cours de danse ; la base militaire française de la capitale (qui regroupe plus d'une centaine d'activités) ; des foires et marchés haut de gamme (principalement à Dakar) ; des cinémas ; des soirées dansantes aux concepts importés comme les soirées salsa- kizomba, Elektrafrik et Full Moon Party. La capitale réunit l'ensemble de ces lieux et activités par rapport aux autres centres urbains du pays. Ces sociabilités organisent aussi leurs loisirs dans les régions littorales de la Petite Côte, du Saloum et de Saint-Louis, avec des visites culturelles et des week-ends chez des connaissances ou dans des villas louées pour l'occasion.

S'ajoute une vie associative relativement dense, notamment à Dakar, qui réunit et classe ses membres par catégorie sociale (associations de professionnels expatriés ou de conjoint.e.s de ces professionnels) ; par nationalité, provenance et spécificité linguistique (associations françaises, francophones, anglophones, de « Sénégalais de retour ») ; selon des particularités d'installation (association de femmes européennes ayant des partenaires sénégalais) ; ou en fonction d'activités professionnelles et/ou de loisir spécifiques (groupe de marcheurs ou de cyclistes, troupes théâtrales, collectifs artistiques). Les annonces d'activités associatives, sportives, culturelles circulent en grand nombre sur les réseaux numériques WhatsApp et Facebook. Elles étaient moins présentes durant la première année de la pandémie, en 2020, mais cette période n'a pas empêché ces acteurs d'organiser des activités en contexte plus intimiste, au sein des domiciles ou lors de courts séjours dans les régions balnéaires (Petite Côte et Saloum) – parfois dissimulées aux autorités (les rassemblements de plus de dix personnes ont longtemps été interdits).

Ces sociabilités ont un coût économique individuel non négligeable. Elles impliquent en effet des déplacements dans des quartiers surtout accessibles en taxi (le mode de transport le plus coûteux) ; des consommations dans des lieux de restauration qui triplent au minimum le coût

moyen de la nourriture (comme les apéritifs ou les brunchs du dimanche) ; des pratiques sportives en club avec une adhésion payante ; des tickets de cinéma au tarif presque équivalent à celui d'Europe (5000 CFA / 8€) ; des cotisations associatives annuelles ou par événement d'un montant minimal de 15 000 CFA (23€) ; des tickets d'entrée pour des foires, concerts et expositions qui représentent le coût moyen de trois repas. La majorité de la population sénégalaise est donc exclue de ces loisirs, qui se révèlent distinctifs en sélectionnant leurs participants « par le haut ». Certains Occidentaux, minoritaires, restent extérieurs à ces pratiques, comme Christiane, 59 ans, résidente française arrivée en 2015 à Dakar, avec Amadou, son conjoint, qui souhaitait revenir au pays pour sa retraite. Tous deux bénéficient de revenus modestes et ont encore un fils à charge qui entament ses études universitaires dans un institut supérieur privé. Amadou fait de la consultance pour augmenter leurs revenus mensuels, mais ils limitent les trajets en taxi comme les voyages en France pour aller voir les enfants et petits-enfants qui y sont restés. Christiane a également arrêté de fréquenter des associations d'étrangers fortement dotés économiquement et ne participe plus qu'aux réunions d'une association qui regroupe des femmes des classes moyennes locales, qu'elle n'accompagne pas durant leurs sorties. La situation de Christiane n'est pas une exception, et selon elle, avoir des ressources modestes et ne plus avoir d'activité professionnelle renforce son isolement, limite ses sociabilités – et donc les privilèges afférents.

D'autres formes de distinction et de différenciation sociale émergent de ces moments de loisir, à partir des consommations d'alcool et de cannabis, voire de drogues dures, très répandues dans les cercles occidentaux rencontrés, quel que soit l'âge des participants. Ces consommations s'ajoutent au coût des sociabilités de loisir, soit parce que le verre d'alcool est relativement cher, soit parce que les bières sont bon marché (par rapport à l'Europe et l'Amérique du Nord), même si de moindre qualité, et entraînent souvent une sur-consommation qui finit par devenir coûteuse. Les pratiques liées à la consommation d'alcool suivent un principe de normalisation, qui contrastent avec une consommation bien plus faible ou dissimulée dans la société sénégalaise. La vente d'alcool n'est d'ailleurs pas autorisée partout. Dans les quartiers dakarois qui réunissent le plus de résidents occidentaux, on ne trouve parfois qu'une boutique pour réaliser cet achat. La multiplication des supermarchés français Casino et Auchan, mais aussi américains, des restaurants tenus par des Occidentaux en bord d'océan, et la présence dans le centre-ville de la capitale d'un magasin *Duty Free* (où tout résident disposant d'un statut d'expatrié peut se ravitailler pour lui-même et ses connaissances) permet d'éviter cette contrainte. La consommation d'alcool est donc quasiment incontournable dans les sociabilités occidentales, à domicile comme à l'extérieur. Certains résidents achètent aussi de l'alcool pour le consommer discrètement dans les restaurants locaux qui n'ont pas de licence ou qui n'en offrent pas, comme me le montrèrent Rémy et ses amis en dégustant du poisson grillé dans une gargote sur la plage. Ils s'étaient fait prendre une fois en flagrant délit et les policiers avaient simplement menacé de les emmener au commissariat, comme lorsqu'ils s'étaient retrouvés un autre soir en état d'ébriété sur la voie publique. Pour ces résidents, la consommation d'alcool est finalement rendue aussi simple qu'en Europe ou en Amérique du Nord.

La consommation de cannabis local est également répandue parmi les résidents occidentaux de tous âges, qui, au vu de sa qualité moindre et du coût plus faible que dans leurs pays de provenance, ont les moyens d'en acheter régulièrement et à des revendeurs attitrés. Certains développent ainsi des liens amicaux avec de jeunes Sénégalais issus de classes sociales modestes, tels que Thomas, 34 ans, thérapeute, et Thierno, carreleur de 31 ans, que le premier a

présenté à l'ensemble de ses amis européens. La circulation du cannabis passe par des réseaux à la fois locaux et internationaux, et bénéficie de capacités plurielles de camouflage vis-à-vis des autorités locales. C'est aussi par ce biais que circulent des drogues dures (cocaïne notamment). Durant l'été 2019, le quartier de Fann Hock, l'une des plaques tournantes de la vente de drogues à Dakar avec son quartier voisin Gueule tapée, a vu la plupart des dealers arrêtés par la police – sauf deux qui fournissaient des résidents occidentaux du quartier et leurs connaissances. Ces consommateurs n'ont pas non plus été inquiétés. Les attitudes des représentants des autorités vis-à-vis de ces pratiques contribuent à octroyer des loisirs privilégiés à certains résidents. Parallèlement, les consommations récurrentes d'alcool et de drogue douce font l'objet de questionnements dans les cercles occidentaux. Aurore, 39 ans, enseignante luxembourgeoise, s'étonne avec plusieurs collègues français de son équipe pédagogique des attitudes addictives de certains, qui se remarquent sur leur lieu de travail. De même, Luc, psychomotricien de 33 ans, a perdu son travail car la directrice de son cabinet médical s'est aperçue de sa consommation qui nuisait à sa concentration au travail et dont les patients se plaignaient.

Sous un autre aspect, ces pratiques façonnent des sociabilités occidentales en excluant, en creux, les résidents sénégalais qui ne consomment ni alcool ni cannabis, ou qui ne souhaitent pas être vus en public en train d'en consommer. Les mêmes restaurants branchés des quartiers des Almadies ou des Mamelles à Dakar accueillent des Occidentaux et des Sénégalais des classes supérieures qui ne consomment pas d'alcool. Tandis qu'aller prendre un verre est la forme de rencontre la plus répandue dans les réseaux occidentaux, où la non-consommation d'alcool peut devenir une source de stigmatisation, parfois racialisant. Ainsi, il est souvent demandé à Aya, chargée d'étude franco-béninoise de 36 ans, si elle est musulmane. Aya a reçu une éducation catholique et n'est pas pratiquante, mais elle a surtout une hygiène sportive et corporelle qui vise à rendre une condition médicale moins handicapante, dont elle n'a pas envie d'exposer les détails à chaque apéritif. Elle considère aussi qu'elle devrait pouvoir être libre de consommer ce qu'elle souhaite, sans être indexée. Mais dans les commentaires d'entre-soi, ne pas consommer d'alcool associe la personne concernée à une éducation et un mode de vie rigides – d'où la mise en relation directe avec l'islam, qui en dit long sur les représentations de la société locale au sein des cercles occidentaux. Dans ce contexte, des Sénégalais musulmans venant du Nord, binationaux ou pas, tout aussi dotés en ressources et capitaux, peuvent révéler des rapports ambivalents à l'alcool, et conséquemment au religieux. Par exemple, ni Babacar, 34 ans, responsable de projet pour une collectivité territoriale, ni Hassan, consultant de 58 ans, n'affichent leur consommation d'alcool – si ce n'est entourés de connaissances occidentales, ou locales de confession catholique, dans des réunions et restaurants où ils ne croiseront pas de proches, sauf ceux qui adoptent les mêmes pratiques. Babacar et Hassan, d'âge et de parcours différents en France comme au Sénégal, expliquent tous deux refuser que leur milieu familial et professionnel sénégalais sache officiellement qu'ils consomment de l'alcool. Même si les membres de celui-ci s'en doutent, Babacar et Hassan estiment que respecter en apparence certains codes de socialisation dominants garantit leur insertion locale – les milieux occidentaux ne recoupant qu'une petite partie de leur quotidien à travers des loisirs ponctuels. Cette ambivalence tranche avec les choix de Sénégalais qui côtoient les mêmes réseaux occidentaux sans y appartenir socialement, étant issus de classes modestes ou défavorisées. Ils consomment du cannabis et/ou de l'alcool quel que soit le lieu, et intègrent les soirées de réseaux occidentaux le plus souvent par des résidents blancs, comme Thierno avec Thomas. Ces acteurs sénégalais, majoritairement masculins, y sont plus appréciés, car ils assument ouvertement des transgressions vis-à-vis de normes locales structurantes. Au-delà de leurs consommations, ils ne

prient pas, repoussent leur entrée dans le mariage, ou épousent des Occidentales sans grande cérémonie. Ces transgressions restent toutefois limitées : Thierno, par exemple, fume du cannabis mais refuse de boire de l'alcool et de manger du porc, et n'a pas présenté à sa mère et à sa famille, Juliette, 29 ans, chargée de projet dans une ONG, ni avant ni après l'avoir épousée. Les résidents sénégalais qui naviguent dans ces réseaux occidentaux et appartiennent à des milieux sociaux modestes y croisent, sans les côtoyer, leurs compatriotes appartenant à des classes plus aisées. Ces derniers tiennent davantage à ne pas contrevenir ouvertement aux normes sociales dominantes, incluant les normes religieuses (musulmanes ou chrétiennes), au fur et à mesure qu'ils acquièrent des responsabilités et un statut (familial, professionnel) important. S'inscrire dans les normes dominantes contribue en retour à asseoir leur hégémonie sociale. Ce sont aussi ces acteurs qui sont davantage rappelés à leurs responsabilités par la société locale. Par exemple, en cas de contrôle policier, ils peuvent être sujets à des sanctions plus sévères s'ils sont arrêtés parmi des résidents occidentaux (avec lesquels ils ne seront pas confondus). Maïmouna, 31 ans, chargée de mission dans l'événementiel, était venue passer des vacances à Saint-Louis et dû payer une amende verbalisée le triple du tarif vigueur, pour non présentation de ses papiers d'identité. Elle se rendait d'une soirée à une autre avec des connaissances françaises éméchées. Elle n'avait pas bu, mais ne pouvait pas le prouver (les policiers n'avaient pas d'alcotest), ni parler *wolof* pour négocier son sort, ne connaissant que le *pulaar*, la langue de ses parents. Issa, chargé d'étude de 44 ans, fut ouvertement méprisé par un policier dakarois qui le traita de gigolo. Il accompagnait des collègues européens blancs majoritairement féminins, avait consommé de l'alcool et du cannabis comme eux, et n'avait pas ses papiers d'identité. Le policier voulut l'emmener au commissariat. Tandis que ses collègues, dont certains avaient consommé des drogues dures, n'eurent qu'à présenter leurs cartes d'identité européennes sans que ne soient réclamées leurs cartes d'identité d'étranger, qu'ils ne possédaient pas et qui est le document officiellement requis en cas de contrôle d'identité pour ces catégories de résidents.

Ces loisirs créent plusieurs niveaux de différenciation et de distinction sociale ; ils engendrent parallèlement différents niveaux de stigmatisation. Au-delà des enjeux de ces pratiques récréatives, des résidents occidentaux d'ascendance africaine soulignent aussi des différences de traitement par les autorités locales, même quand aucun tort n'est constaté. Carla, 27 ans, journaliste française, avait pris un emploi à Dakar dans une agence de presse qui favorisait le recrutement de professionnels issus des diasporas africaines (ses parents sont ivoiriens). Un policier sénégalais refusa de la laisser circuler pour couvrir un événement, malgré ses papiers en règle et sa carte de presse qu'il lui avait rendue en riant. Alors que ses collègues français blancs avaient aussi été contrôlés et avaient pu circuler sans difficulté. Certaines situations rappellent ainsi qu'en dépit d'une homogénéisation de classe qui façonne ces réseaux occidentaux, des fragmentations les divisent et apparaissent dans leurs rapports avec la société sénégalaise.

V. Derrière la vitrine sociale : asymétries de classe et fractures raciales

Plusieurs aspects de l'installation des résidents occidentaux rencontrés soulignent des facilités plurielles dans leur migration depuis l'Europe et l'Amérique du Nord, favorisées par un faible contrôle des autorités étatiques concernant leur droit de séjour et les modes d'acquisition de ressources. Des privilèges apparaissent ainsi par contraste avec les niveaux de vie locaux et leurs dynamiques sociales. La majorité des résidents occidentaux rencontrés se disent eux-mêmes

privilégiés, à la fois par rapport au train de vie qu'ils avaient dans leur société de départ²⁰ (la plupart n'appartiennent pas aux classes supérieures européennes et nord-américaines), et par rapport à ce qu'ils constatent du quotidien local autour d'eux.

Toutefois, l'homogénéité de classe que dévoile l'acquisition de privilèges par la migration au Sénégal n'empêche pas l'existence d'asymétries sociales au sein de ces réseaux occidentaux. Des écarts dans le cumul de privilèges apparaissent selon les emplois occupés, les salaires obtenus, les types de logement choisis, et en conséquence les loisirs pratiqués et les sociabilités entretenues. Ces différenciations distinguent entre autres les résidents sous contrat local et les retraités d'un côté, et les résidents sous contrat d'expatriation de l'autre. Le contexte urbain de la capitale dakaroise en particulier, où l'augmentation du coût de la vie est continue et ancrée dans des logiques néolibérales accentuées depuis la pandémie sanitaire puis la guerre en Ukraine, rend les inégalités de classe plus saillantes. Elles affectent également les résidents venus du Nord, même s'ils restent majoritairement privilégiés par rapport à la population locale.

Les dynamiques des cercles occidentaux laissent apparaître d'autres mécanismes de différenciation derrière une vitrine sociale homogénéisante : des fractures racialisées, plus difficilement appréhendables car davantage discutées dans des « sous-groupes » d'entre-soi.

Il existe des réseaux d'interconnaissance majoritairement constitués de résidents sénégalais bi/trinationaux qui ont résidé, étudié, travaillé en Europe ou en Amérique du Nord, et dont certains sont aussi natifs. Ils sont toutefois peu visibles dans l'espace public sénégalais. L'un des rares réseaux à s'être formalisé fédère une sorte de « club » (Balizet, 2021), qui réunit en bonne partie des entrepreneurs appartenant localement, par leur migration au Sénégal, à des classes moyennes et supérieures. Ce réseau intègre quelques individus minoritaires blancs et d'ascendance maghrébine. Mais il est généralement désigné dans les cercles occidentaux comme un réseau sénégalais et afrodescendant. A l'opposé, il existe plusieurs entre-soi occidentaux entièrement blancs. Cela se constate lors de fêtes d'anniversaire ou de pots de départ, qui réunissent les cercles de personnes les plus fréquentés par celle qui invite. Cette situation semble récurrente parmi les résidents des tranches d'âge les plus élevées (40-60 ans), qu'ils soient sous contrat d'expatriation pour un nombre d'années limitées ou qu'ils résident depuis vingt à trente ans au Sénégal, en couple ou en famille. Dans ces entre-soi, d'autres plus restreints se constituent autour de « couples mixtes ». L'attraction qu'exercent ces résidents et l'idéal du « métissage » qu'ils incarnent²¹ attestent en creux de la composition récurrente d'entre-soi blancs dont leurs acteurs ont conscience. Sylvia, 40 ans, universitaire belge qui vit aux Almadies avec son conjoint, directeur de département au PNUD, et leurs trois enfants, me raconte que son père était venu leur rendre visite et avait été marqué par le fait qu'ils n'aient que des fréquentations blanches. Pour s'en défendre, sa fille lui avait répondu qu'elle côtoyait des « couples mixtes » afin de montrer l'ouverture de ses sociabilités. De même, Annie, 59 ans, ingénieure en biotechnologie, m'expliquait combien elle appréciait les foires et marchés en raison de leur « métissage », parce qu'elle n'y croisait pas que des résidents blancs. Elle ne parlait pas des marchés locaux mais de ceux organisés régulièrement par des collectifs occidentaux, où les articles sont vendus le double ou le triple par rapport aux espaces commerciaux locaux, et qui sont fréquentés par des résidents aisés blancs, africains, binationaux et afrodescendants. Ces derniers restent minoritaires dans les cercles occidentaux. Ce sont réseaux les plus jeunes (25-35

²⁰ Leurs discours font écho à ceux de résidents occidentaux dans d'autres pays du Sud (cf. Ishitsuka, 2021)

²¹ Cet idéal, les impensés et ambivalences qu'il implique se déclinent sous plusieurs aspects dans le quotidien urbain, à Dakar comme à Saint-Louis, qui ne peuvent être approfondis ici (voir Quashie, 2017 ; Hurni, 2019)

ans) qui intègrent le plus de résidents non blancs issus de sociétés européennes et nord-américaines et/ou de la société sénégalaise.

Ce contexte général est propice à des fractures racialisées et des clivages, qui sont aussi le reflet de ceux qui existent en Europe et en Amérique du Nord (Quashie, 2020). Les situations générées sont davantage verbalisées en aparté, entre acteurs non blancs. Lorsque les silences se brisent, les discours dévoilent des situations au travail ou lors de loisir partagé qui soulignent des impensés et réflexes racistes, vis-à-vis desquels les jeunes générations sont plus réactives. Par exemple, Pauline, 28 ans, chargée de communication dans une *start-up* française, a su et réagi au fait qu'elle avait été choisie par ses employeurs car c'est une Française noire (ses parents sont ivoiriens) pour « donner un visage plus africain » à la branche de l'entreprise installée à Dakar. Agathe, 29 ans, consultante junior pour la Banque mondiale, a tenté de faire lire des blogs ou d'écouter des podcasts sur les questions raciales à des connaissances masculines notamment, après s'être vu proposer des actes sexuels dégradants en soirée au motif que les « femmes africaines sont plus faciles ». Jade, commerciale franco-malgache de 31 ans, entamait son premier jour dans une multinationale, quand un client italien lui déclara qu'il était impressionné qu'elle parle aussi bien français. Nathan, étudiant américain de 24 ans d'ascendance caribéenne, comme Nelly, 25 ans, ne trouvaient pas leur place dans leur programme d'étude : les étudiants étasuniens blancs leur coupaient constamment la parole et utilisaient un « nous » global pour parler de leur pays en occultant les divisions socio-raciales qui les y séparent quotidiennement. Enfin, Faty, stagiaire 26 ans, entendait régulièrement son directeur, Didier, et ses amis français auxquels il la présentait lors de déjeuners, faire des plaisanteries de mauvais goût sur l'islam. Il assurait ses derniers que Faty étant née en France, elle partageait ce type d'humour, et l'incitait à ne pas se rapprocher du personnel sénégalais de l'entreprise si elle souhaitait « rester ouverte et évoluer ». A l'inverse de ces stéréotypes, d'autres attitudes soulignent le renversement démographique majoritaire/minoritaire dans lequel des résidents blancs se sentent « visibles », plus encore dotés de privilèges. Ils souhaitent alors démontrer une intégration locale pour ne pas risquer d'incarner la figure de l'ancien colon. Ainsi, Mariama, journaliste belgo-burkinabè de 32 ans, constatait la forte concurrence de ses homologues européennes blanches, notamment celles qui estimaient avoir un lien personnel fort avec l'Afrique car elles avaient des enfants métis et/ou des conjoints africains, quand Mariama était complice avec leurs collègues sénégalais. Seydou, 49 ans, malien naturalisé français et consultant pour l'UNESCO, me décrivait une logique de concurrence similaire de la part de sa conjointe française, responsable d'ONG qui avait consacré sa carrière à l'Afrique. Seydou possédait un large réseau sénégalais et africain, qui générait chez elle du ressentiment car elle ne parvenait pas à développer autant de relations.

Selon ces résidents racisés, lorsque leurs interlocuteurs blancs sont questionnés sur ces processus de différenciation racialisée, ils affirment généralement un déni à plusieurs facettes. Par exemple, ils relativisent les lectures de ces situations, en spécifiant qu'il s'agit de relations et configurations interpersonnelles qui auraient valeur d'exception ; en déplaçant le débat sur des faits et pratiques vers leurs intentions dénuées d'arrière-pensées ; en déclarant qu'ils ne peuvent vivre en Afrique et adopter consciemment des discours et comportements racistes²². De tels processus leur semblent enfin moins problématiques s'ils se produisent et concernent des individus dotés de ressources et de capitaux pluriels similaires aux leurs. Renvoyés à un privilège blanc, ils répondent par le privilège de classe qui relie les résidents occidentaux et qui annule, à leurs yeux, la possibilité de discriminations au sein de ces entre-soi.

²² Bien que les élections françaises, par exemple, montrent de longue date un vote important en faveur de l'extrême-droite parmi les Français au Sénégal (cf. Smith, 2019)

Les dynamiques de différenciation sociale et raciale qui traversent ces réseaux occidentaux rendent donc ces derniers plus hétérogènes qu'il n'y paraît. Ces dynamiques n'empêchent pas un principe de distanciation général vis-à-vis de la société locale. Les résidents sénégalais dans ces cercles sociaux sont en effet très minoritaires. Les acteurs occidentaux qui se revendiquent des diasporas africaines ne côtoient pas plus d'acteurs locaux que leurs homologues européens et nord-américains blancs – sauf quelques Sénégalais connus dans leur pays de provenance mais qu'ils ne fréquentent pas de manière régulière une fois sur place. Ainsi, Aïssa m'avait présenté Jean, 32 ans, ingénieur marié à une Franco-tunisienne, qu'elle avait rencontré en France puis retrouvé à Dakar en le croisant dans des soirées. Jean lui a alors présenté David, 33 ans, franco-sénégalais, et Babacar, 34 ans dont l'ex-femme et les enfants étaient restés en France. Aïssa m'expliqua lors d'un apéritif que ces trois connaissances représentaient ses « cautions locales » – expression que montrait qu'elle était consciente du faible nombre de Sénégalais qu'elle côtoyait. Or, les mécanismes de distanciation vis-à-vis de la société locale amènent ses acteurs à réagir.

VI. Distanciation sociale et résilience des subversions locales

La question du religieux et sa mise à distance sont souvent présentes dans les explications de résidents occidentaux quant à leur faible degré d'insertion sociale locale. Pourtant, même lorsque certains d'entre eux, comme Heike, 33 ans, chargée de projet au centre culturel allemand, ou Emma, 27 ans, étudiante franco-comorienne, sont investis dans des groupes de prière chrétiens ou musulmans, leurs pratiques n'engendrent pas de sociabilités locales plus développées.

En revanche, on peut constater des mécanismes de distanciation qui se répondent, à partir des réactions des interlocuteurs sénégalais. En contexte de travail par exemple, plusieurs professionnels locaux m'ont expliqué refuser d'être objectivés et subalternisés. Dans les domaines de la presse, de l'aide internationale, des arts, de la recherche comme du commerce, où des logiques néolibérales dessinent des asymétries structurelles de plus en plus fortes, ces professionnels travaillent avec des collègues occidentaux de même statut. Leurs récits dévoilent des critiques convergentes vis-à-vis de ces collaborations, où ils apparaissent plus souvent pris en compte pour leurs compétences techniques que pour leurs réflexions conceptuelles. Cette différence souligne qu'ils sont aussi implicitement considérés comme des concurrents pouvant souligner, même sans le vouloir, les incompétences de leurs « partenaires » occidentaux. Aïna, manager d'une *start-up*, m'expliqua par exemple qu'elle recherchait un informaticien compétent, mais ne voulait pas recruter un Sénégalais qu'elle ne pourrait pas « manager » – plus encore s'il était plus âgé qu'elle et qu'il fallait le rémunérer à hauteur de son expérience et de sa connaissance fine du marché local. Elle préférerait faire venir de jeunes diplômés européens, moins expérimentés. Dans ces contextes, plusieurs professionnels sénégalais m'expliquaient que la courtoisie (dire bonjour, remercier, demander poliment, vouvoyer à bon escient) cristallise des mécanismes de distanciation de leur côté, si elle n'est pas respectée par leurs homologues occidentaux. Coumba, 31 ans, ingénieure informatique ne cessent de mettre en garde à ce sujet les collègues anglo-ghanéens, allemands et sud-africains de son entreprise. Les situations où les approches des professionnels sénégalais sont récupérées sans qu'ils en soient crédités ; où ils sont peu écoutés alors qu'ils connaissent les aspects socio-économiques du quotidien local ; et où leurs noms sont utilisés pour ouvrir les portes de réseaux professionnels locaux, renforcent des logiques réactives. Toutefois, ces réponses passent essentiellement par le silence, ce qui n'est

généralement pas perçu comme une résistance aux yeux de leurs collègues occidentaux. Ces derniers associent davantage réaction, colère frontale et mobilisation, que contestation, discrétion et subversion infrapolitique (Scott, 1990). Ainsi, ne pas recommander un collègue occidental à des homologues locaux ; éviter de s'impliquer dans des activités communes ; ne pas donner son opinion, ni proposer de solution ou de conseil face à un problème donné ; ne pas dévoiler l'ensemble de ses contacts, sont des attitudes professionnelles employées pour manifester une résistance. Les dynamiques quotidiennes dans la société sénégalaise montrent des croisements ou juxtapositions de ces deux formes de contestation (mobilisation / subversion silencieuse), que l'on ne peut connaître sans une insertion locale minimale. Ou il est impossible également de saisir que les modes de subversion discrets sont plus durables dans le temps mais aussi préservent le lien social : le silence évite en effet les attaques personnalisées sans céder pour autant dans le rapport de domination.

Il arrive bien sûr que les réactions des professionnels sénégalais relèvent de contestations frontales et mènent à une rupture de collaboration immédiate. Cependant, ces réactions interviennent souvent en dernière instance, quand le sens du silence n'a pas été saisi par leurs collaborateurs. Il s'agit aussi d'attitudes moins immédiates parce que les professionnels occidentaux demandent souvent à comprendre certaines logiques locales, mais rejettent les interlocuteurs qui en exposent la genèse en pointant des asymétries. C'est ce qui arriva avec Corinne, 43 ans, artiste suisse mariée à un cadre français de l'OIM et récemment installée à Dakar. Le milieu local artistique urbain étant saturé de circulations d'acteurs et de capitaux occidentaux, il fonctionne à plusieurs vitesses. Corinne multipliait les collaborations, dont elle était souvent un point focal pour la communication et la récolte de fonds. Après quelques remarques, ses collaborateurs sénégalais attendaient qu'elle fasse la différence entre valoriser des artistes locaux et utiliser cette position comme tremplin personnel. Corinne interpréta le rejet final et frontal de certains, qui se sentaient « managés » comme des subalternes alors qu'ils avaient déjà une carrière, comme des situations ponctuelles, liées à leurs personnalités et à du « racisme anti-blanc ». Elle s'éloigna aussi de connaissances locales qui lui conseillaient des méthodes plus inclusives et de ne pas ignorer ses privilèges malgré ses « bonnes » intentions.

Toutes les situations professionnelles ne sont pas marquées par de telles dynamiques, mais les logiques néolibérales qui traversent le marché global de plusieurs secteurs d'activité se répercutent dans les interactions du quotidien. Ainsi, des réactions locales infrapolitiques confirment un fossé subtil, marqué par des divisions sociales et culturelles, qui sépare des résidents sénégalais des classes moyennes supérieures et des catégories sociales plus modestes.

Des scènes du quotidien à l'échelle des vies de quartier donnent à voir ce fossé marqué par des modes de subversion discrets face aux *habitus* privilégiés des résidents occidentaux qui les habitent. Faty, 26 ans, stagiaire franco-guinéenne dans une multinationale, se plaignait de ne pas arriver à avoir de la petite monnaie auprès d'Omar, le boutiquier²³ de sa rue. Faire de la monnaie est à la fois difficile et indispensable dans le quotidien dakarois. Or, Omar, 52 ans, était un boutiquier connu pour rendre de multiples services, dont celui de faire de la monnaie même quand on ne lui achetait rien. Un jour, Faty essaya de jouer de son « africanité » pour se distinguer d'Occidentaux du quartier, en utilisant des mots en *pulaar* et en *soninke*, les langues de ses parents qu'elle comprenait un peu. Elle n'avait pas anticipé que Omar maîtrisait parfaitement ces langues, en plus du français et du *wolof*. Faty s'était rapidement retrouvée à cours de mots, ce qui l'avait frustrée, d'autant qu'Omar prit plaisir à la relancer et la taquiner.

²³ Une boutique est un petit magasin qui fait de la vente au détail de divers produits. Il y en a plusieurs par quartier.

Elle alla trouver Cynthia, qui l'accompagna à la boutique en saluant Omar et en lui demandant le même service en *wolof*, ponctué de plaisanteries qu'ils avaient l'habitude d'échanger chaque fois que Cynthia le croisait dans le quartier. Omar lui tendit une liasse de petits billets et des pièces qu'elle remit à Faty, étonnée que Cynthia, blanche de peau, semble « plus africaine et plus intégrée » qu'elle. Plusieurs résidents occidentaux m'avaient expliqué qu'ils appréciaient peu Omar. D'un naturel taquin, il s'amusait à imiter devant eux leurs attitudes et leurs façons de parler en français ou quand ils s'essayaient au *wolof*. Quelle que soit leur couleur de peau, il ciblait leurs manières *toubab*²⁴, plus encore s'ils le dépassaient quotidiennement sans le saluer. Ses taquineries apparaissaient de mauvais goût à plusieurs clients occidentaux qui ne savaient pas répondre selon les mêmes codes humoristiques. Alice, 46 ans, enseignante dans un programme primaire français, s'était plainte d'Omar plusieurs fois, à l'instar de ses deux amies, collègues et voisines françaises. Comme d'autres, elles faisaient à Omar une réputation de commerçant malhonnête parce qu'elles ne parvenaient pas à le cerner. Mais il se souciait peu de ces commérages, car ces clients occidentaux n'étaient pas suffisamment intégrés localement pour porter atteinte à ses affaires et il savait qu'ils reviendraient tôt ou tard lui acheter du tabac et du papier à rouler, voire demanderaient à son fils de leur trouver du cannabis. Omar riait des privilèges que performaient parfois inconsciemment ces voisins et il lui arrivait d'opposer des refus à leurs requêtes. Ses attitudes n'étaient pas différentes de gardiens d'immeubles, comme Lamine, 57 ans, qui constatait des comportements changeants chez les locataires français et espagnols du bâtiment dont il avait la charge. Ils n'étaient sympathiques que lorsqu'ils avaient besoin qu'il leur rende service, sinon ils pouvaient le dépasser sur le trottoir sans lui dire bonjour. Un jour où Luc sollicita Lamine pour garder certaines affaires en son absence durant un séjour vacancier, celui-ci refusa, ce qui déclencha la colère de Luc et d'Européens qu'ils connaissaient. Lamine se mit à leur dire ce qu'il pensait frontalement mais en *wolof*, langue que ses interlocuteurs ne maîtrisaient pas, et la « négociation » de ses interlocuteurs s'arrêta. On observe aussi des jeunes qui n'aident pas spontanément leurs voisins occidentaux pour leur déménagement par exemple, alors qu'ils le font habituellement pour des voisins du quartier. Ils expliquent porter de la considération à ceux qui prennent le temps de les saluer quand ils les croisent et qui les considèrent donc comme des voisins. Après un week-end sur la Petite Côte où je raccompagnais trois colocataires français, nous remontions la rue de leur immeuble et je remarquais qu'ils ne saluaient effectivement personne. Arrivés à hauteur de Cheikh, son frère et d'autres jeunes, je m'étais arrêtée pour prendre des nouvelles, tandis que leurs trois voisins français montèrent dans leur immeuble sans dire un mot. Lorsque j'appelais Nathalie le soir, elle m'expliqua qu'elle m'avait laissée dans la rue car « les salutations à l'africaine prennent trop de temps et qu'ils étaient fatigués ». Luciana aussi avait l'habitude de continuer à avancer si je marchais avec elle et que je m'arrêtais même quelques secondes pour saluer une connaissance : elle répétait que « les salamalecs l'ennuyaient ». Dans le même quartier, la maison d'Alassane, 42 ans, directeur d'entreprise sénégalais-canadien fut cambriolée et il chercha des témoins. Ses voisins lui répondirent qu'ils auraient pu surveiller son domicile, peut-être intervenir, mais Alassane les ignorait depuis deux ans alors qu'il les croisait tous les jours. Ils soulignèrent en *wolof* que la solidarité dans le quartier dépendait aussi de ces petites considérations : les règles sociales d'appartenance qui font communauté en élargissant symboliquement la prestation de parenté (*mbokk*) se tissent selon un principe de réciprocité (Seck, 2015) et de reconnaissance de

²⁴ La notion de blanchité doit être ici comprise en opérant un décentrement vis-à-vis de l'analyse classique des processus d'ethnisation et de racialisation en sciences sociales. Voir H. Quashie, 2018.

l'autre en tant personne, dans les gestes simples du quotidien²⁵. L'absence de ces considérations est l'une des raisons pour lesquelles les résidents venant d'Occident peuvent faire l'objet de peu d'invitations lors de cérémonies familiales et religieuses ou de fêtes dans leur quartier. La majorité d'entre eux semblent s'inscrire dans des logiques touristiques de la *teranga* sénégalaise (Quashie, 2018), qui ont construit une marque de fabrique locale consistant à accueillir l'étranger en toute circonstance et sur un temps indéfini. Ces logiques occultent le fait que la *teranga* repose sur un système relationnel d'échanges sans lequel le lien à autrui ne peut durablement se nouer (Seck, 2015)²⁶. Or, de nombreux résidents occidentaux performant un rôle d'étranger à durée indéterminée, en adoptant peu de codes locaux du vivre-ensemble, quel que soit le nombre d'années passées sur place. Ce qui est aussi une façon de performer leurs privilèges, cette attitude contrastant avec les attentes d'« intégration » des étrangers dans les pays du Nord, dont ont connaissance leurs interlocuteurs locaux.

Ce qui se joue par exemple dans les tarifications que les tailleurs proposent à leurs clients occidentaux, généralement supérieures à la moyenne locale, ou dans celles des artisans lorsqu'ils calculent leurs devis, relève aussi d'une confrontation entre classes sociales, mais pas seulement. Le niveau de vie des résidents qui viennent du Nord est aisément constatable (déplacements en taxi ou en véhicule privé, taille du logement, courses au supermarché, pratiques sportives en club, types de sorties, etc.). Les tarifs des services quotidiens qu'ils demandent pour se vêtir, se déplacer, organiser leur logement, reflètent ce qui est localement perçu de leurs ressources. Cependant, leur train de vie entraîne aussi leur propre incapacité à évaluer le coût moyen de la vie locale et les éloigne de ses réalités élémentaires. Par exemple, Moustapha, menuisier de 49 ans, adapte lui aussi ses devis selon ses clients, dont il peut estimer les ressources lorsqu'ils se rend chez eux pour des commandes. Mais il raconte également comment leurs représentations biaisées de la vie locale joue sur ses calculs. Un jour, il réalisa le même devis pour un client sénégalais et pour une Américaine de 45 ans, directrice d'entreprise. Son intermédiaire sénégalaise auprès de celle-ci dit à Moustapha de gonfler son devis, ce qu'il refusa, pensant que cette intermédiaire souhaitait augmenter la commission qu'elle prélèverait. Mais Moustapha dut l'écouter, car sa cliente américaine pensa que son travail ne serait pas de qualité à cause de son faible coût – par contraste avec ce qu'elle avait imaginé et prévu de dépenser. Des attitudes qui peuvent surtout paraître relever de la subversion face à certains privilèges occidentaux, sont donc aussi une adaptation aux représentations de ces interlocuteurs à propos du quotidien local.

Des logiques et contradictions similaires sont soulignées par des femmes de ménage, dont les conditions d'emploi marquent le plus concrètement les privilèges de leurs employeurs. Comme dans d'autres pays où des résidents occidentaux voient leur qualité de vie s'améliorer par la migration vers le Sud, celle-ci les amène à externaliser leurs tâches domestiques (Ishitsuka, 2021). Mais dans la mesure où la majorité de ceux qui sont installés au Sénégal n'appartiennent pas aux catégories bourgeoises de leur pays de provenance, ils n'ont jamais eu d'employés de maison à leur service. Ces relations sont donc souvent teintées d'ambivalences (Quashie, 2009, 2018), car elles touchent à plusieurs aspects de l'intimité. Elles ne sont pas vécues de la même façon par les employeurs et les employées, et suscitent souvent chez les premiers un « travail moral » (Le Renard, 2019), mêlant culpabilité et pouvoir, autour de ce privilège qu'offre ici la migration. De plus, il n'existe pas de droit local qui encadre ces professions subalternes, rémunérées sous forme de forfait salarial sans contrat, ni prise en compte du nombre d'heures de

²⁵ Le terme *sant* en wolof désigne à la fois le nom de famille, par lequel on engage les salutations quotidiennes et des taquineries qui découlent de parentés à plaisanteries, mais aussi le fait de remercier, et de louer dans la prière.

²⁶ Voir aussi l'analyse fournie par l'article d'Abdourahmane Seck dans ce dossier.

travail ou de tarif horaire. Ces situations qui entretiennent intimité et précarité professionnelle ne peuvent a priori faire l'économie d'attitudes subversives même discrètes. Pourtant, celles-ci dévoilent des réponses à un rapport de classe qui associent des valeurs sociales allant au-delà du « travail moral » des employeurs. Cécile, 35 ans, travaillait pour Valeria, 33 ans, informaticienne dans une entreprise espagnole. Valeria maîtrisait mal le français, ne parlait pas wolof, et rendait souvent Cécile responsable de leurs incompréhensions, au point de la soupçonner de vol quand elle lui demandait de faire des courses. Cécile se confia à Ella, une locataire franco-gambienne qui habita chez Valeria quelques mois et qui parlait anglais, français, wolof et espagnol. Elle lui traduisit certaines expressions et attentes de son employeuse, à l'insu de cette dernière. Cécile parvint ainsi à établir une relation de confiance avec Valeria, qui finit par en faire une confidente au sujet de ses problèmes conjugaux avec son époux Karim. Cécile conseillait son employeuse mieux que ne l'aurait fait un article de magazine sur les rapports de genre et de domination. Elle ne comptait pas non plus ses heures quand elle constatait Valeria déprimée et dépassée par son travail et ses activités avec ses enfants. La situation du couple devint intenable et Cécile dû quitter son emploi, Karim appréciant peu qu'elle mette à mal même discrètement ses stratégies patriarcales. Valeria trouva à Cécile un poste mieux rémunéré chez une connaissance anglaise, Lydia, 42 ans et mère de deux enfants, qui put la loger durant les premiers temps de la pandémie pour éviter les transports en commun. Valeria admit qu'il lui serait très difficile de se passer de l'aide de Cécile dans plusieurs aspects de sa vie. Les relations qui se nouent avec le personnel de maison sont aussi très discutées dans les familles sénégalaises qui incluent des membres revenus d'Occident, et peuvent induire des clivages. Soit parce que ces derniers tentent d'infléchir des pratiques qu'ils estiment trop asymétriques et peu rémunératrices, et s'organisent pour valoriser le travail des femmes employées. Soit parce qu'ils finissent par adopter des logiques de domination plus fortes. Par exemple, Hassan, 58 ans, consultant, était revenu de France sous contrat d'expatriation avec une firme française implantée à Dakar. Une collègue franco-sénégalaise, Claudine, lui avait recommandé Ndeye, 28 ans, comme femme de ménage. Un jour, Hassan décida d'augmenter les tâches ménagères de cette dernière au prétexte qu'il la payait trop peu (60€). Lorsque Ndeye essaya de renégocier son salaire, Hassan refusa catégoriquement, en comparant ce salaire à la moyenne des rémunérations mensuelles des personnels de maison et non à la sienne (de plus de 6000€). Hassan venait de se faire construire une résidence secondaire sur la Petite Côte où il se rendait le week-end, ce que Ndeye avait compris. Mais elle ne contesta pas davantage et exécuta le travail demandé, par loyauté envers Claudine qui les avait mis en contact mais qui ne se doutait de rien. Ndeye ne voulait pas lui en parler pour éviter des tensions avec son collègue et ne pas faire honte à celui qu'elle désignait comme un *Toubab*. Moustapha fit le récit d'ambivalences similaires avec des Sénégalais bi/trinationaux qui revenaient de France ou des États-Unis fortement dotés en ressources et capitaux. Leurs interactions soulignent une absence de considération que Moustapha trouve plus forte chez ce qu'il appelle des *Toubab bu nuul* (littéralement « Blancs de couleur noir ») qui ne le rémunèrent pas à hauteur des tâches effectuées, et des ajustements subversifs quand il ignore leurs appels, décale ses disponibilités, sans jamais déverser sa colère ni les humilier par l'exposition publique de leurs agissements.

Ces différentes situations mettent à jour les tensions existantes entre l'expérience et la performance de privilèges cumulés par la migration et la construction du lien social qui évolue localement entre rapports de classe, attentes de réciprocité et subversions résilientes.

Conclusion

Cette étude vise à analyser les privilèges acquis structurellement par la migration au Sénégal, à travers le droit de séjour, la domiciliation, l'emploi et les loisirs, pour des résidents venant de pays du Nord, incluant des membres des diasporas africaines. Dans leur expérience migratoire, ces résidents occidentaux font état, subjectivement, d'écarts de compréhension et de non-dits qu'ils ne saisissent pas dans leurs interactions avec des interlocuteurs locaux. Les non-dits passent par des silences qui traduisent des valeurs sociales locales (discrétion, pudeur, considération), mais aussi des modes de résistance face à des rapports de domination globalisés, sous forme de retrait, d'absence, de non-réponse, d'humour et d'ironie. Ces valeurs et résistances performant des modes de considération de l'autre qui visent des relations de réciprocité et la régulation d'asymétries et rapports de pouvoir²⁷. Elles s'intègrent à la matrice relationnelle du *mbokk* (Seck, 2015) qui transforme les liens de connaissance en liens de reconnaissance et d'appartenance. Les non-dits, silences et taquineries qu'expérimentent les résidents occidentaux sont des dispositions résilientes, rattachées à des rapports d'inclusion plutôt que d'exclusion. Cependant, comprendre ces principes passe par l'apprentissage et une socialisation quotidienne aux valeurs sociales locales dans les langues qui les expriment. Ce qui ne correspond pas aux pratiques de la majorité des résidents occidentaux rencontrés : alors que le *wolof* s'est répandu de longue date dans toutes les formes d'interaction locale, ces derniers (y compris les non Francophones) privilégient l'usage du français, langue officielle destituée « par le bas ».

Un proverbe *wolof* dit avec ironie : *xamal lu nu la waxul* (littéralement, « sache ce qu'on ne te dit pas »). Deviner les significations des silences, des non-dits et des sarcasmes permet, lorsqu'on est invité dans une maison, de ne pas rester cantonné au salon, comme l'expriment les interlocuteurs européens d'A. Seck²⁸. L'importance de cet apprentissage est illustrée par les reconfigurations locales de l'assignation postcoloniale à la blancheur, qui vont au-delà de la couleur de peau pour désigner des privilèges (Quashie, 2018). Le terme *toubab* adresse alors moins une question raciale que des enjeux d'inégalités sociales, dans un contexte de fracture Nord-Sud néolibéral qui influence les dynamiques identitaires individuelles et collectives, les styles de vie, les rapports de classe et les positionnements de l'État. La production d'inégalités globales modifie les marqueurs d'appartenance, pour lesquels, dans plusieurs contextes sociaux, la noirité ne suffit plus à incarner une africanité et/ou une identité locale (ibid. ; Célestine, 2022). Le remaniement des symboles postcoloniaux « par le bas » attire donc l'attention sur des dispositions résilientes qui invitent à nouer du lien par-delà les asymétries et différenciations sociales. C'est ce qu'enseignent les mécanismes discrets de subversion locale des rapports de domination globalisés qui accompagnent les migrations du Nord vers le Sénégal.

Bibliographie

- ADAM M. 2009, *L'Afrique indienne. Les minorités d'origine indo-pakistanaïses en Afrique orientale*, Paris, Karthala.
- ADJEMIAN B. 2012, « Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la "raison diasporique" ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire », *Revue*

²⁷ Voir l'analyse autour de la notion de *teranga* dans l'article d'Abdourahmane Seck pour ce dossier thématique.

²⁸ Ibid.

- européenne des migrations internationales*, vol. 3, n°28, p. 107-126.
- AKESSON, L., ERIKSSON-BAAZ, M., 2015, *Africa's Return Migrants: The New Developers?*, London, Zed Books, 188 p.
- BALIZET G., 2021, « “Repats” au Sénégal, (s’)investir dans la culture pour réussir son retour au pays », *Etudes de la Chaire Diasporas africaines*, Rapport de recherche, n°3, Sciences Po Bordeaux, Université Bordeaux-Montaigne.
- BANTMAN-MASUM E. 2013, « Enjeux de la mobilité des Canadiens et Américains au Mexique : stratégies économiques des migrants et réponse des États », *Autrepart*, vol. 67-68, n°4, p. 87-101.
- BECK S., 2013, « Un déplacement de frontières. Le cas des établissements scolaires français à Casablanca », Les Dossiers du CERI – Sciences Po Paris [en ligne].
- BERTONCELLO B., BREDELOUP S., PLIEZ O. 2009, « Hong Kong, Guangzhou, Yiwu : de nouveaux comptoirs africains en Chine », *Critique internationale*, vol. 44, n°3, p.105-121.
- BENSON M. 2015, “Class, race, privilege: structuring the lifestyle migrant experience in Boquete, Panama”, *Journal of Latin American Geography*, vol. 14, n°1, p. 19-37.
- BIDET J., WAGNER L., 2012, « Vacances au bled et appartenances diasporiques de descendants d’immigrés algériens et marocains en France », *Tracés*, n° 23, p. 113-130.
- BOURDIEU P. 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de minuit.
- BREDELOUP S. 2014, « Pluralité des parcours des étudiants ouest-africains en Chine », *Cahiers de la recherche sur l’éducation et les savoirs*, n°13, p. 139-165.
- BREDELOUP S. 2015 (dir.) Special issue on Migration, *Africa Development*, 40 (1), CODESRIA
- BREDELOUP S., PLIEZ O. 2005 « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, 36 (4), p. 3-20
- BREDELOUP S., BERTONCELLO B. 2006, « La migration chinoise en Afrique : accélérateur du développement ou " sanglot de l'homme noir " ? », *Afrique contemporaine*, 218 (2), p.199-224.
- CELESTINE A., 2022, « La transformation des identifications raciales en Martinique sous l’effet des migrations vers la France hexagonale », *Critique internationale*, vol. 95, n°2, p. 66-85.
- COSQUER C., 2018, « ‘Expat’ à Abu Dhabi. Blanchité et construction du groupe national chez les migrant·e·s français·es ». Thèse de doctorat en sociologie, Sciences Po Paris.
- CRENN, C., 2019, « Les retraités sénégalais de Bordeaux au Sénégal : circuler pour rester des go-between », in FABBIANO G., PERALDI M., POLI A., TERRAZZONI L. *Les migrations des Nord·s vers les Sud·s*, Paris, Karthala, p. 137-155
- CROUCHER S. 2009, *The Other Side of the Fence: American Migrants in Mexico*. Austin, University of Texas Press.
- CROUCHER S. 2012, « Privileged mobility in an age of globality », *Societies*, n°2, p.1-13
- CRUISE O’BRIEN R. 1972, *White society in black Africa. The French of Senegal*, Londres, Faber & Faber.

- DAUM C., 2002, « Aides au “retour volontaire” et réinsertion au Mali : un bilan critique », *Hommes et migrations*, 1239, p. 40-48.
- DAUM C., DOUGNON I. 2009 (dir.), L’Afrique en mouvement, *Hommes et migrations*, n°1279.
- DEHOORNE O., DIAGNE A. K., 2008, « Tourisme, développement et enjeux politiques : l’exemple de la Petite Côte (Sénégal) », *Études caribéennes* [en ligne], n°9-10.
- DESPRES A. 2017, « “Venues pour les plages, restées pour les garçons” ? Du tourisme à l’expatriation amoureuse des femmes occidentales à Zanzibar », *Recherches familiales*, n°14, pp. 67-78.
- DIA H. 2014 (dir.) L’Afrique qualifiée dans la mondialisation, *Hommes et migrations*, n°1307
- DIA H. 2015, « Le retour au pays des diplômés sénégalais : entre "développement" et entrepreneuriat privé », *Journal of international Mobility*, vol.1, n°3, p.115-128
- DIME M. 2015, « Flamber moins et investir utile : la promotion de l’entrepreneuriat chez des migrants de retour au Sénégal », *Afrique et développement*, Vol. XL, n°1, p. 81-97, CODESRIA.
- DOZON J-P., 2003, *Frères et sujets. La France et L’Afrique en perspective*, Paris, Flammarion
- EL CHAB M., 2019, L’économie de bazar en Afrique de l’Ouest : les entrepreneurs libanais à Abidjan, Dakar et Ouagadougou, Thèse de doctorat en anthropologie sociale, Paris, EHESS.
- FABBIANO G., 2016, « ‘Expats’, ‘installés’ et ‘pionniers’ : mobilités contemporaines, mondes sociaux et dynamiques postcoloniales des Français en Algérie », *Autrepart*, 77 (1), p. 17-33.
- FECHTER A-M. 2005, “The ‘Other’ stares back. Experiencing whiteness in Jakarta”, *Ethnography*, vol. 6, n°1, p. 87-103.
- FLAHAUX M., EGGERICK T., SCHOUMAKER B. 2017, « Editorial. Les migrations de retour en Afrique », *Espace populations sociétés* [En ligne], vol.1.
- FLAHAUX M.-L., 2017 “Home, sweet home? The effect of return migration support mechanisms on reintegration”, *Space populations societies*, vol. 1 [En ligne].
- GIL DE ARRIDA C., BOUQALLAL H. 2017, « Touristes internationaux ou résidents étrangers ? Nouvelles tendances du tourisme résidentiel et des migrations d’agrément au Maroc », *Téoros*, vol. 36, n°2.
- GOERG O., RAISON-JOURDE F., 2012 (dir.), *Les coopérants en Afrique. Portraits de groupes (années 1950-1990)*, Paris, L’Harmattan.
- GREGOIRE E., SCHMITZ J. 2000, (dir.), Afrique noire et monde arabe, *Autrepart*, n°16.
- GREEN N. L. 2008, « La migration des élites. Nouveau concept, anciennes pratiques ? », *Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n° 41, p. 107-116.
- GREEN N. L., 2009, “Expatriation, Expatriates, and Expats: The American Transformation of a Concept”, *American Historical Review*, vol.114, n°2, p. 307-328
- GROSSETTI M. 1986, « Enseignants en coopération. Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales », *Revue française de sociologie*, vol.27, n°1, p.133-148.
- GUEYE A. 2001, *Les intellectuels africains en France*, Paris, L’Harmattan.

- GUEYE A, 2006a, « The Colony Strikes Back: African Protest Movements in Postcolonial France », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, vol. 26, n°2, p. 224-242.
- GUEYE A. 2006b, « De la diaspora noire : enseignements du contexte français », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°1, p.11-33.
- GUTH S. 2004, « L'enseignement privé français au Sénégal et l'effet d'établissement », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°3, p.55-74
- HELLAL M. 2017, « Résidences des étrangers dans un territoire touristique : un phénomène flou en Tunisie », *Téoros [En ligne]*, vol. 36, n°2.
- HAYES M. 2014, "We gained a lot over what we would have had': the geographic arbitrage of America's lifestyle migrants to Cuenca, Ecuador" *Journal of Ethnic and migration studies*, 40 (12) p. 1953-1971
- HAYES, M. 2018, *Gringolandia: lifestyme migration under late capitalism*, University of Minnesota Press
- HURNI B., 2019, « Des blancs et des noirs à Dakar. L'insertion urbaine des blancs à Dakar : recompositions spatiales et humaines en contexte postcolonial », Mémoire de master 2 recherche, Université Paris Diderot
- BERRIANE M., IDRISSE-JANATI M., 2016, « Les résidents européens de la médina de Fès : une nouvelle forme de migration nord-sud », *Autrepart*, vol. 77, n°1, p. 87-105.
- ISHITSUKA A. M. 2021, « Passer à Shanghai. Mobilité géographique et déplacement social d'une jeunesse française qualifiée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 238 (3), p. 42-55
- ISSOUFOU M.I.S. 2018, "Une nouvelle élite dans les métiers de l'international : les expatriés africains d'Epicentre et leurs rapports professionnels avec les employés locaux », *Critique internationale*, n°81, p. 83-106
- JONES T-A., LAST T. 2021, « European immigrants in Johannesburg. Perceptions, privileges, and their implications for migration experiences", *African Human Mobility Review*, 7 (2)
- KAARSHOLM P. 2016, "Indian Ocean networks and the transmutations of servitude: the protector of Indian immigrants and the administration of freed slaves and indentured labourers in Durban in the 1870s", *Journal of Southern African Studies*, vol. 42, n°3, p. 443-461
- KURZAC-SOUALI 2007, « Rumeurs et cohabitation en médina de Marrakech : l'étranger où on ne l'attendait pas », *Hérodote*, vol. 4, n°127, p. 64-88.
- LABAKI B. 1993, "L'émigration libanaise en Afrique occidentale subsaharienne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n°2, p. 91-112.
- LABRUNE-BADIANE C. 2013, « Voyages vers un " continent imaginaire " : Antillais au Sénégal (1960-1970) », *Outre-Mers*, p.137-150
- LE BIGOT, 2016, « Les migrations hivernales des Européens vers le Maroc : circulations et constructions des espaces de vie », *Autrepart*, vol. 77, n°1, p. 51-68
- LE RENARD A., « "Ici, il y a les Français français et les Français avec origines" : reconfigurations raciales autour d'expériences de Dubaï », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 30, p. 55-78

- LE RENARD A., 2019, *Le privilège occidental. Travail, intimité et hiérarchies postcoloniales à Dubaï*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- LEONARD, P. 2010. *Expatriate identities in postcolonial organizations: working whiteness*, Farnham, Ashgate.
- LUNDSTRÖM 2012, « “I Didn’t Come Here to do Housework”: Relocating “Swedish” practices and ideologies in the context of the global division of labour: the case of expatriate households in Singapore », *Nordic Journal of Migration Research*, 2 (2).
- MARFAING L., THIEL A. 2013, « Petits commerçants chinois en Afrique et saturation des marchés ouest-africains. Déconstruction d’une rumeur (Dakar-Accra) » *Migrations Société*, 149 (5), p. 137-158
- Mary K. 2014, *Les élites maliennes en quête d’Amérique. Migrations internationales pour études et enjeux d’une reproduction sociale inachevée*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen.
- METAXIDES N. A. 2010, « Les Grecs du Cameroun, une diaspora d’entrepreneurs (1950-2007) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 2, p. 169-189.
- MINVIELLE R. 2015, « L’Amérique latine ou l’expression d’une nouvelle route africaine », *Afrique et Développement*, vol. 15, p. 19-39
- MOUNKAILA H., 2015, « La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l’urgence et du durable », *Afrique et développement*, 50 (1), p. 99-117.
- NDIONE B., LOMBARD J., 2004, « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°1, p. 169-195.
- OONK G. 2006, “South Asians in East Africa (1880-1920) with a particular focus on Zanzibar: toward a historical explanation of economic success of a middlemen minority”, *African and Asian Studies*, vol. 5, n°1, p. 57-90
- PERALDI M., TERRAZZONI L. 2016 (dir.), *Mobilités et migrations européennes en (post)colonies*, *Cahiers d’études africaines*, vol. 1-2, n°221-222.
- QUASHIE H., 2009, « Désillusions et stigmates de l’exotisme. Quotidiens d’immersion culturelle et touristique au Sénégal », *Cahiers d’Etudes Africaines*, vol. 1-2, n°193-194, p. 525-549.
- QUASHIE H. 2017, « Reconstruire une “cité métisse”. Migrations européennes, économie touristique et impasses de la valorisation culturelle du patrimoine saint-louisien (Sénégal) », *African Sociological Review*, vol. 21, n°1, p. 43-76, CODESRIA
- QUASHIE H., 2018, « Ethnicités en miroir. Constructions sociales croisées de la blancheur et de l’africanité au prisme des mobilités touristiques et migratoires vers le Sénégal », Thèse de doctorat en anthropologie, Université Paris Sciences et Lettres – EHESS.
- QUASHIE H., 2020, *Migrations privilégiées des diasporas africaines de “retour” d’Europe et d’Amérique du Nord au Sénégal : appartenances, ambivalences, distinctions*, Rapport de recherche, Chaire Diasporas africaines, Sciences Po Bordeaux, Université Bordeaux-Montaigne, 50 p.

- QUIMINAL C., 2002, « Retours contraints, retours construits des émigrés maliens », *Hommes et Migrations*, p. 1236, p. 35-43.
- RAJAOSON J. 2013, « Les Chinois en Afrique : essai de catégorisation à partir d'une enquête effectuée à Dakar », *Migrations Société*, vol. 149, n°5, p. 159-174.
- RICCIO B. 2006, « Transmigrants mais pas "nomades." Transnationalisme mouride en Italie », *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol.66, n°1, p. 95-114
- SALL M. 2009, « Caractéristiques et enjeux de la nouvelle économie résidentielle dans la station balnéaire de Saly Portudal et sur la Petite Côte au Sénégal », *ESSACHESS, Journal for Communication Studies*, vol. 2, n°4, p. 57-71.
- SAFRAN W. 1991, « Diasporas in Modern Societies: Myth of Homeland and Return », *Diaspora*, n°1, p. 83-99
- SECK A., 2015, « Après le développement : détours paradigmatiques et philosophie de l'histoire au Sénégal. Une contribution africaine au temps des communs », *Présence africaine*, n°192, p. 13-33
- SCOTT J.C., 1990, *Domination and the arts of resistance: hidden transcripts*, London, Yale University Press.
- SMITH E. 2010, « La nationalisation par le bas : un nationalisme banal ? Le cas de la wolofisation au Sénégal », *Raisons politiques*, vol. 37, n°1, p. 65-77
- SMITH E., 2019, « La 9^{ème} circonscription des Français établis hors de France : profil démographique et sociologique » Working paper, LAM, Sciences Po Bordeaux.
- TIMERA M. 1996, *Les Soninke en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala
- TIMERA M. 2007, « Transnationaux et plurinationaux ? Emigration, retour et citoyenneté française au Sénégal. », in PETIT V. (éd.) *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Les nouvelles collections du CEPED, p.183-191.
- TOURE N., 2017, *Mobilité internationale pour études et mobilisé sociale : trajectoires scolaires et socioprofessionnelles des étudiants maliens dans l'enseignement supérieur en France et au Maroc*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Sorbonne Paris Cité.